

**RAIFFEISEN**

**zhaw** School of  
Management and Law

Etude sur la prévoyance Suisse, 5<sup>e</sup> édition

**Baromètre de la  
prévoyance Raiffeisen 2022 –  
présentation de la prévoyance  
vieillesse en Suisse.**



# Mentions légales

## **Raiffeisen: troisième plus grand groupe bancaire de Suisse**

Le Groupe Raiffeisen est la principale banque retail de Suisse. Numéro trois sur le marché bancaire national, il compte environ 1,99 million de sociétaires et 3,62 millions de clientes et clients. Le Groupe Raiffeisen est présent sur 806 sites répartis dans toute la Suisse. Les 220 Banques Raiffeisen, organisées en tant que coopératives juridiquement autonomes, sont regroupées au sein de Raiffeisen Suisse société coopérative, qui assure la gestion stratégique de l'ensemble du Groupe Raiffeisen. Grâce aux sociétés du Groupe, à ses coopérations et à ses participations, Raiffeisen propose aux particuliers et aux entreprises une offre complète de services et de produits. Au 30 juin 2022, le Groupe Raiffeisen gérait des actifs à hauteur de 239 milliards de francs, et quelque 211 milliards de francs de prêts et crédits à la clientèle. Sa part du marché hypothécaire national est de 17,6%. Quant au total du bilan, il s'élève à 301 milliards de francs.

## **ZHAW School of Management and Law: une Haute école d'économie de premier plan**

La Haute école des sciences appliquées de Zurich (ZHAW) compte plus de 13'000 étudiants et près de 3'000 collaborateurs, ce qui en fait la plus grande Haute école spécialisée pluridisciplinaire en Suisse. La ZHAW School of Management and Law (SML) est l'une des principales Hautes écoles de commerce de Suisse. Elle propose des filières Bachelor et Master de renommée internationale ainsi que des programmes de doctorat en coopération, de nombreuses offres de perfectionnement établies, orientées sur les besoins, ainsi que des projets de recherche et de développement innovants. C'est la seule Haute école suisse à figurer dans le classement très prisé du journal économique «Financial Times»: elle compte parmi les 90 meilleures écoles de commerce européennes et propose l'un des 90 meilleurs programmes de Master en gestion au monde.

## **Editeurs**

Raiffeisen Suisse société coopérative, Saint-Gall  
Haute école des sciences appliquées de Zurich (ZHAW), Winterthour

## **Equipe de projet Raiffeisen**

Roland Altwegg, membre de la Direction  
Tashi Gumbatshang, responsable du Centre de compétences Conseil en gestion de fortune et en prévoyance  
Claudine Sydler-Hännly, chercheuse en prévoyance  
Claudia Dörr, responsable de la campagne prévoyance  
Janine Löpfe, conseillère communication du Groupe

## **Equipe de projet ZHAW**

Daniel Greber, directeur de l'Institut Risk & Insurance  
Johannes Becker, professeur à l'Institut Risk & Insurance  
Roland Hofmann, professeur à l'Institut Wealth & Asset Management  
Markus Moor, collaborateur scientifique à l'Institut Risk & Insurance  
Carlo Pugnetti, professeur à l'Institut Risk & Insurance

© 2022 Raiffeisen Suisse

# Sommaire

<b>Editorial</b>	<b>5</b>
<b>Aperçu des résultats de l'étude 2022</b>	<b>6</b>
<b>Introduction</b>	<b>8</b>
<b>Résultats</b>	<b>10</b>
<b>Le Baromètre de la prévoyance en détail</b>	<b>10</b>
• Engagement	12
• Connaissances	14
• Confiance	16
• Résultat économique	17
<b>Thème central: la pérennité du système des trois piliers en Suisse</b>	<b>18</b>
<b>Approche des thématiques et produits de prévoyance</b>	<b>26</b>
• Les inquiétudes face aux réductions des prestations dans la prévoyance vieillesse personnelle augmentent	28
• L'épargne-titres est de plus en plus plébiscitée	29
• La prévoyance digitale gagne en popularité	31
• Beaucoup de personnes sont dépassées par l'inflation	31
• La retraite anticipée est appréciée, mais de plus en plus difficile à financer	32
• Ce qui est réglé en temps opportun	34
<b>Conclusion</b>	<b>35</b>
<b>Glossaire</b>	<b>36</b>

## Le système suisse des trois piliers sera-t-il encore viable à l'avenir?



## Editorial

Le thème des réformes des retraites fait régulièrement l'objet de débats enflammés et il est plus d'actualité que jamais. Dernièrement, la situation s'est encore aggravée avec la modification des conditions cadres, à savoir l'évolution du marché et l'inflation élevée. Toutes les parties se rejoignent sur un point: nous devons agir. Pourtant, depuis des années, personne n'est d'accord sur la manière de répondre au grand défi de la démographie, ni sur les mesures à prendre.

Cela fait déjà cinq ans que le Baromètre de la prévoyance Raiffeisen nous permet de connaître le moral de la population suisse en matière de prévoyance vieillesse. Il montre clairement que le thème de la prévoyance vieillesse compte parmi les plus grandes préoccupations, toutes générations confondues. En Suisse, les gens souhaitent disposer de solutions de couverture pour la période post-retraite. Parallèlement, nous constatons toutefois que les connaissances des possibilités financières en matière de prévoyance sont trop limitées. Cela permet entre autres d'expliquer pourquoi de nombreuses personnes ne se préoccupent pas du tout ou trop peu de leur prévoyance vieillesse. C'est pourquoi ces dernières années, nous avons redoublé d'efforts pour accroître les connaissances financières de nos clientes et clients, mais aussi investi dans le développement des compétences en interne. C'est précisément dans des moments comme celui que nous vivons qu'il est essentiel de proposer un accompagnement global à nos clientes et clients pour la planification personnalisée de leur prévoyance; en gardant toujours l'œil sur l'essentiel et sur les objectifs financiers à long terme. En tant que banque coopérative entretenant des relations clients durables, nous considérons que nous sommes prédestinés à cela.

Cette année, des personnes à la retraite ont été interrogées pour la première fois dans le cadre de l'enquête représentative auprès de la population. Ainsi, une question supplémentaire leur a été posée: avec le recul, auraient-elles planifié leur prévoyance différemment? La plupart (64,3%) ne changeraient rien. Ce qui est intéressant, c'est que pour renforcer l'AVS, les retraités ainsi que les classes d'âge les plus jeunes augmenteraient l'âge de la retraite beaucoup plus fréquemment que les personnes de 31 à 65 ans.

Le thème principal du Baromètre de la prévoyance de cette année est la pérennité du système des trois piliers en Suisse, avec l'AVS publique, les caisses de pension dans la prévoyance professionnelle et la prévoyance individuelle. Les réformes sont de plus en plus bloquées: au cours des dix dernières années, l'AVS a principalement souffert de pertes de répartition en raison de l'évolution démographique, et les caisses de pension se trouvent dans une situation financière difficile, avec des prestations proches du minimum légal. Pour la prévoyance vieillesse privée bénéficiant d'allègements fiscaux dans le troisième pilier, qui inspire la plus grande confiance à la population d'après l'enquête 2022, il faudrait créer des incitations supplémentaires afin que cette possibilité soit davantage utilisée. La cohésion sociale en Suisse a besoin de rentes plus sûres issues du premier et du deuxième piliers. Les leviers pour un système de prévoyance vieillesse équilibré et garanti à long terme pour les générations à venir doivent être mis en place par notre génération.



**Roland Altwegg**  
Membre de la Direction de Raiffeisen Suisse



**Daniel Greber**  
Directeur de l'Institut Risk & Insurance



**Tashi Gumbatshang**  
Responsable du Centre de compétences Conseil en gestion de fortune et en prévoyance de Raiffeisen Suisse



**Markus Moor**  
Collaborateur scientifique à l'Institut Risk & Insurance



## En bref

**56,2%**

des 18 à 30 ans estiment leurs connaissances en matière de prévoyance comme inférieures à la moyenne.

**40,2%**

des personnes interrogées placent les capitaux de prévoyance du pilier 3a dans des titres.

Pour

**27,0%**

des personnes interrogées, la baisse de rentabilité des capitaux de prévoyance constitue le plus grand risque pour la prévoyance vieillesse personnelle.

**58,7%**

des personnes interrogées sont opposées à la réduction des retraites AVS des époux (plafonnement)

**76,4%**

des personnes interrogées se sentent dépassées en ce qui concerne la protection de leurs capitaux de prévoyance contre l'inflation ou laissent leur argent sur leur compte de prévoyance.

**75,5%**

souhaitent un ajustement de l'âge du départ à la retraite dans l'AVS.



# Aperçu de la conception de l'étude

La présente étude est une étude représentative menée dans toute la Suisse, qui vise à analyser la perception des thèmes de prévoyance et l'opinion générale concernant le système de prévoyance suisse. Les questions centrales du Baromètre de la prévoyance restent identiques à celles des études précédentes, afin de permettre une meilleure comparaison. La cinquième édition du Baromètre de la prévoyance Raiffeisen se concentre sur la pérennité du système des trois piliers. Une série de questions ont été posées à ce sujet.

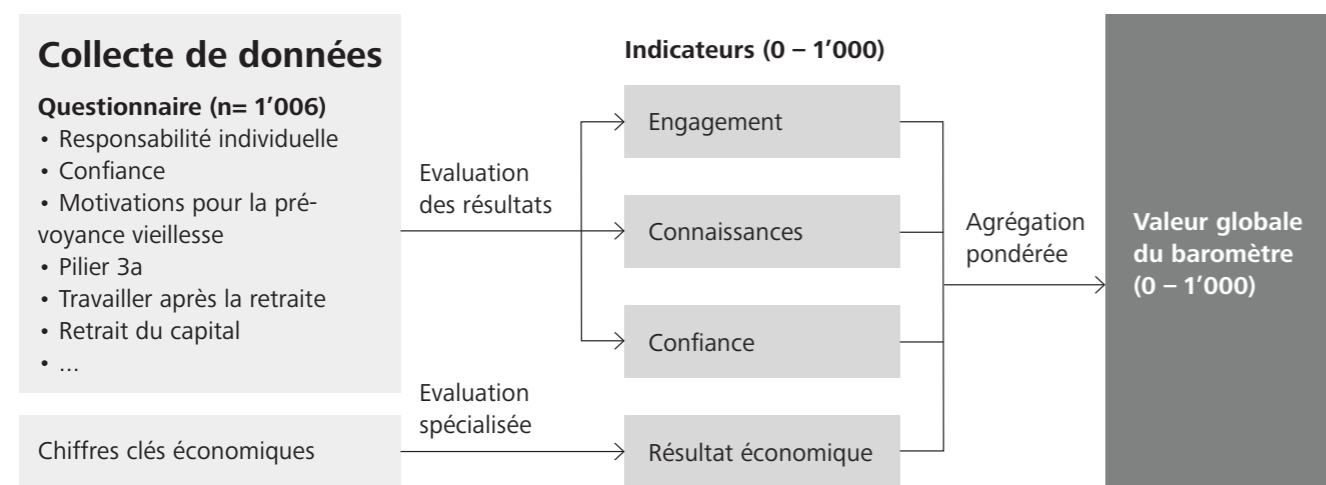
Les trois thématiques «Engagement», «Connaissances» et «Confiance» sont particulièrement importantes pour la pérennité du système de prévoyance. La population a répondu à des questions directes au sujet de sa confiance dans les trois piliers, tandis que le volet sur l'engagement couvrait des questions sur les activités et l'état d'esprit des

Suisses. Le thème des connaissances aborde la question du propre degré de connaissances en matière de prévoyance et si l'on se considère compétent en la matière. On obtient une valeur indicative pour chacun des trois domaines: elle indique le niveau de l'engagement, des connaissances ou de la confiance. Au fil du temps ou des nouvelles enquêtes, il est possible d'identifier des évolutions et des changements significatifs.

Le Baromètre de la prévoyance s'appuie sur une enquête en ligne réalisée entre le 13 et le 24 juin 2022 par l'Institut Link auprès de 1'006 personnes âgées de 18 à 65 ans, et sur l'analyse de données économiques. Les résultats de l'enquête sont représentatifs de la population utilisant Internet dans toutes les régions suisses. En Suisse alémanique, 655 personnes ont répondu, contre 201 en Suisse romande et

150 dans le Tessin. La répartition disproportionnée entre les régions linguistiques a été corrigée dans les résultats par une pondération correspondant au ratio correct. Pour la première fois, l'enquête a été étendue aux personnes âgées de plus de 65 ans. Ces données ne sont toutefois pas intégrées dans le Baromètre, mais servent à compléter la partie principale de l'enquête, pour laquelle une comparaison pluriannuelle est possible. La valeur globale du Baromètre résulte des indicateurs pour les trois domaines ainsi que d'un indicateur supplémentaire qui repose sur un chiffre clé économique pour chacun des trois piliers. Une valeur indicative est calculée à partir de la sélection des questions particulièrement pertinentes, les questions étant attribuées à l'un des trois domaines, et les réponses sont évaluées. L'échelle pour ces valeurs indicatives et celles du baromètre s'étend de 0 à 1'000.

## Collecte de données et calcul du Baromètre de la prévoyance





# Le Baromètre de la prévoyance en détail

## Le Baromètre de la prévoyance passe de 681 à 709 points

Le Baromètre de la prévoyance a augmenté de 28 points par rapport à l'année précédente, se hissant à 709 points. D'une part, le résultat économique a augmenté en raison d'un meilleur financement, en particulier dans le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> piliers. D'autre part, la confiance accordée au système de prévoyance vieillesse suisse s'est accrue. L'AVS notamment a enregistré un regain de confiance. Pour la deuxième année consécutive, un résultat de répartition positif a été atteint en 2021, et le projet de l'AVS 21 soumis à la votation populaire le 25 septembre 2022 vise à améliorer son financement.

En revanche, les connaissances en matière de prévoyance ont reculé. Cela montre que les personnes interrogées se sont préoccupées de moins d'aspects liés à la prévoyance vieillesse, ont demandé moins de conseils et ont moins bien ou pas du tout consulté leur attestation de prévoyance de la caisse de pension. L'engagement est en recul, mais bien que les besoins financiers soient croissants, moins de personnes sont prêtes à continuer à travailler une fois à la retraite.

## Aperçu des indicateurs

### Engagement

Activités et opinion de la population concernant la prévoyance vieillesse

### Connaissances

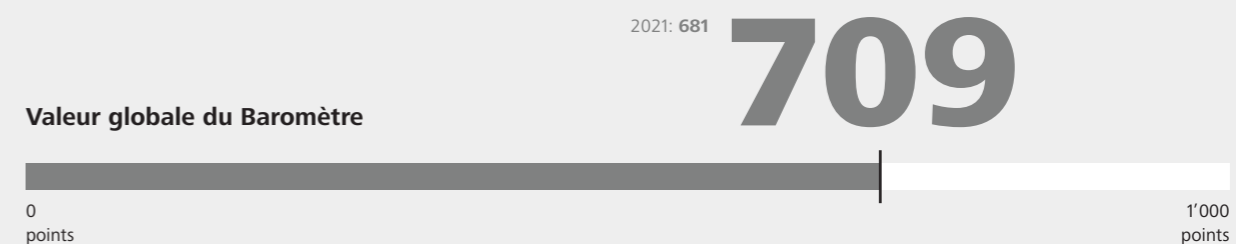
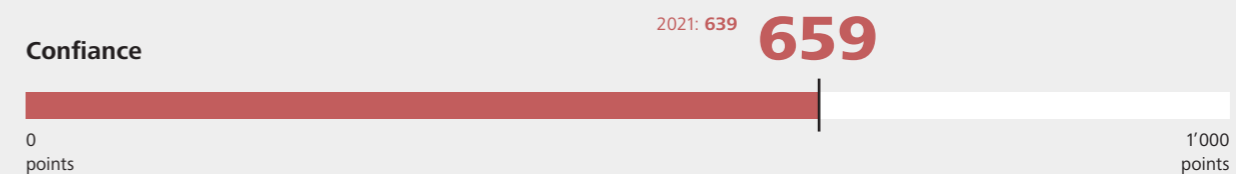
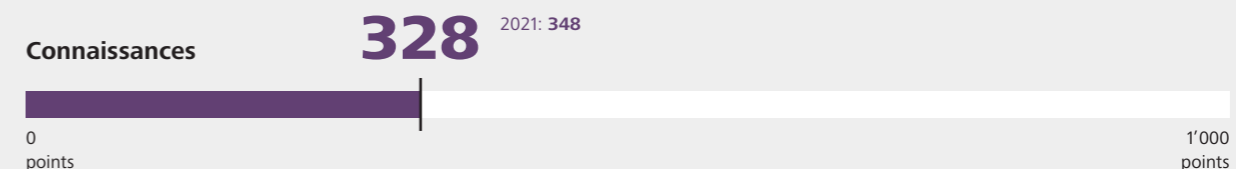
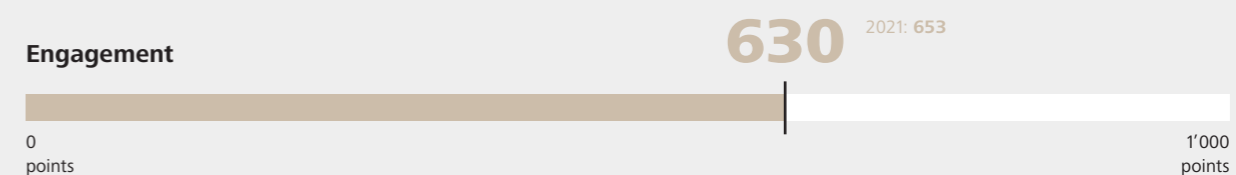
Niveau de connaissances et compétences de la population concernant la prévoyance vieillesse

### Confiance

Confiance de la population dans chacun des trois piliers du système de prévoyance suisse

### Résultat économique

Chiffres clés économiques pour chacun des trois piliers du système de prévoyance suisse





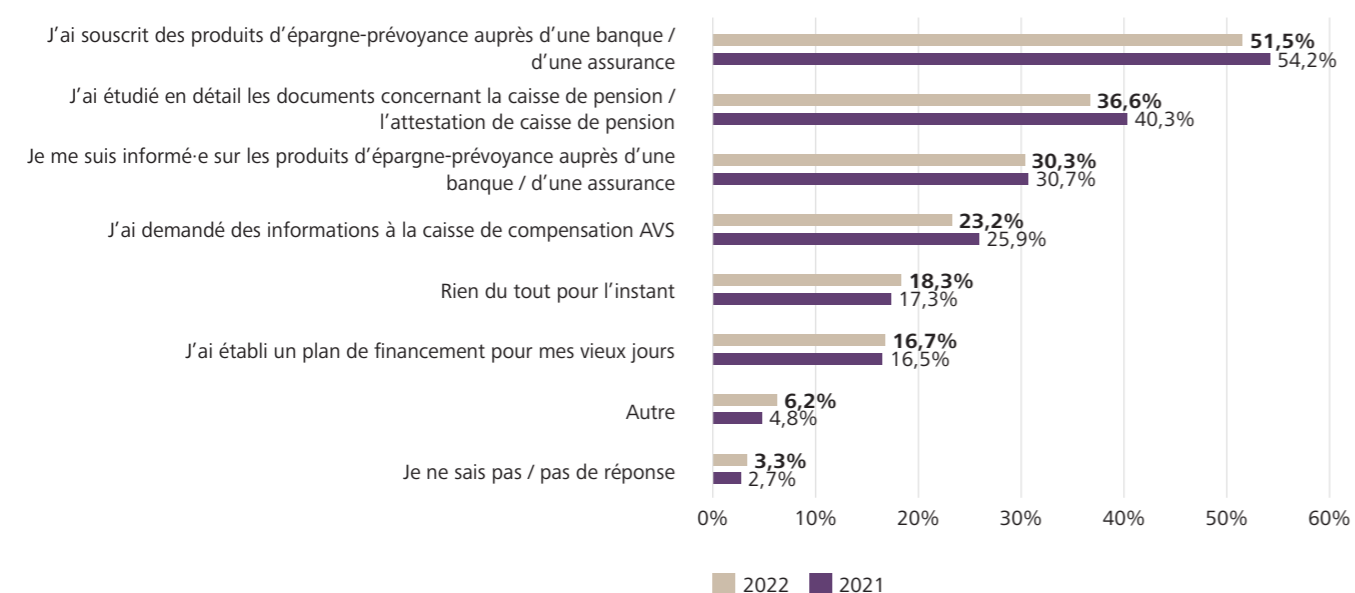
# Engagement

## Plus de la moitié de la population a souscrit un produit de prévoyance auprès d'une banque ou d'une assurance

D'après le Baromètre de la prévoyance, la valeur de l'engagement n'a que peu évolué. Reposant sur différents facteurs, cette valeur indique que de nombreuses personnes se préoccupent peu du sujet de la prévoyance, même lors d'événements entraînant des conséquences majeures. Un divorce, par exemple, a des conséquences notables sur l'AVS et la prévoyance professionnelle. L'AVS prévoit ainsi que les revenus perçus par les époux durant le mariage soient partagés et répartis pour moitié entre chacun des époux. Les caisses de pension prévoient quant à elles une compensation de la prévoyance. A la question concernant les aspects de

la prévoyance vieillesse auxquels elles s'étaient intéressées plus précisément, 51,5% des personnes ont répondu à la souscription d'un produit d'épargne-prévoyance auprès d'une banque ou d'une assurance. Environ un tiers de la population consulte en détail son attestation de prévoyance de la caisse de pension ou s'informe sur les produits de prévoyance des banques et des assurances. Les personnes qui considèrent que la responsabilité de leur prévoyance vieillesse leur revient, et ne l'attribuent pas à leur employeur ou l'Etat, étudient souvent plus en détail les documents de la caisse de pension, souscrivent plus fréquemment un produit de prévoyance auprès d'une banque ou d'une assurance et font beaucoup plus volontiers établir un plan de financement pour leurs vieux jours.

## A quels aspects de la prévoyance vieillesse vous êtes-vous déjà intéressé-e plus précisément? (en pourcentage)





# Connaissances

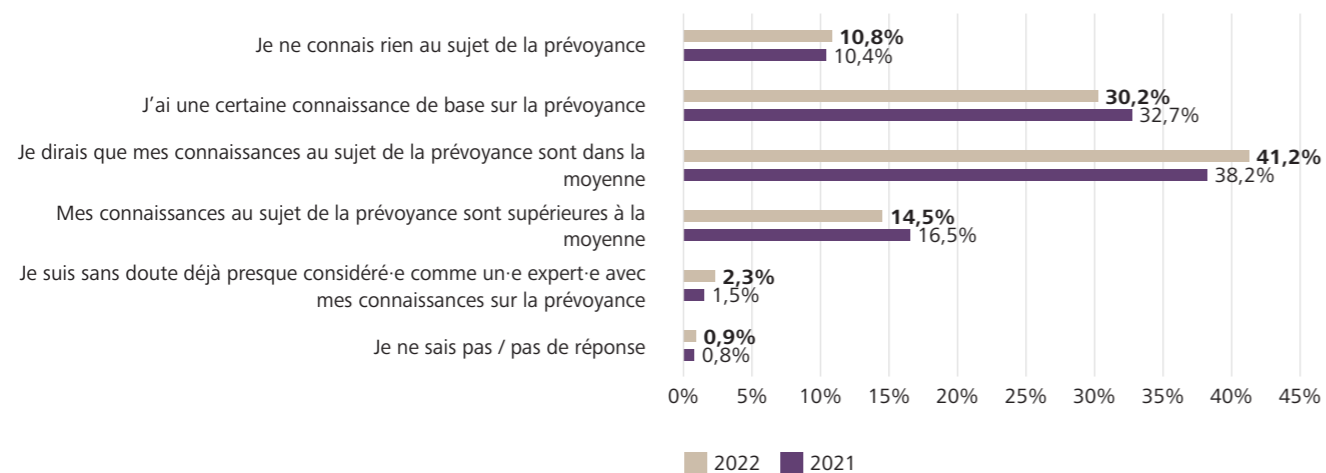
## Le manque de connaissances est un obstacle important pour la prévoyance

Les connaissances relatives à la prévoyance vieillesse restent à un niveau très faible en Suisse. Dans le cadre d'une auto-évaluation, seuls 16,8% des personnes interrogées indiquent que leurs connaissances sont supérieures à celles de la moyenne de la population. Pourtant, pour agir, on se repose sur nos connaissances personnelles.

L'enquête montre que les femmes estiment leurs connaissances beaucoup plus faibles que les hommes. En termes de

classes d'âge, plus de la moitié des 18 à 30 ans indiquent que leurs connaissances en matière de prévoyance sont inférieures à la moyenne. Cette classe d'âge devrait recevoir plus d'informations sur la prévoyance vieillesse. C'est précisément parce que leur confiance dans l'AVS est faible et parce que le financement à long terme du 1<sup>er</sup> pilier est incertain que ces personnes devraient effectuer des versements dans la prévoyance vieillesse liée au pilier 3a si elles en ont la possibilité. En raison de l'horizon à long terme de la classe d'âge la plus jeune, le placement des capitaux de prévoyance sur les marchés financiers serait même avantageux. Mais pour cela, il faut des connaissances et de la confiance.

## Comment évalueriez-vous vos connaissances en matière de prévoyance? (en pourcentage)

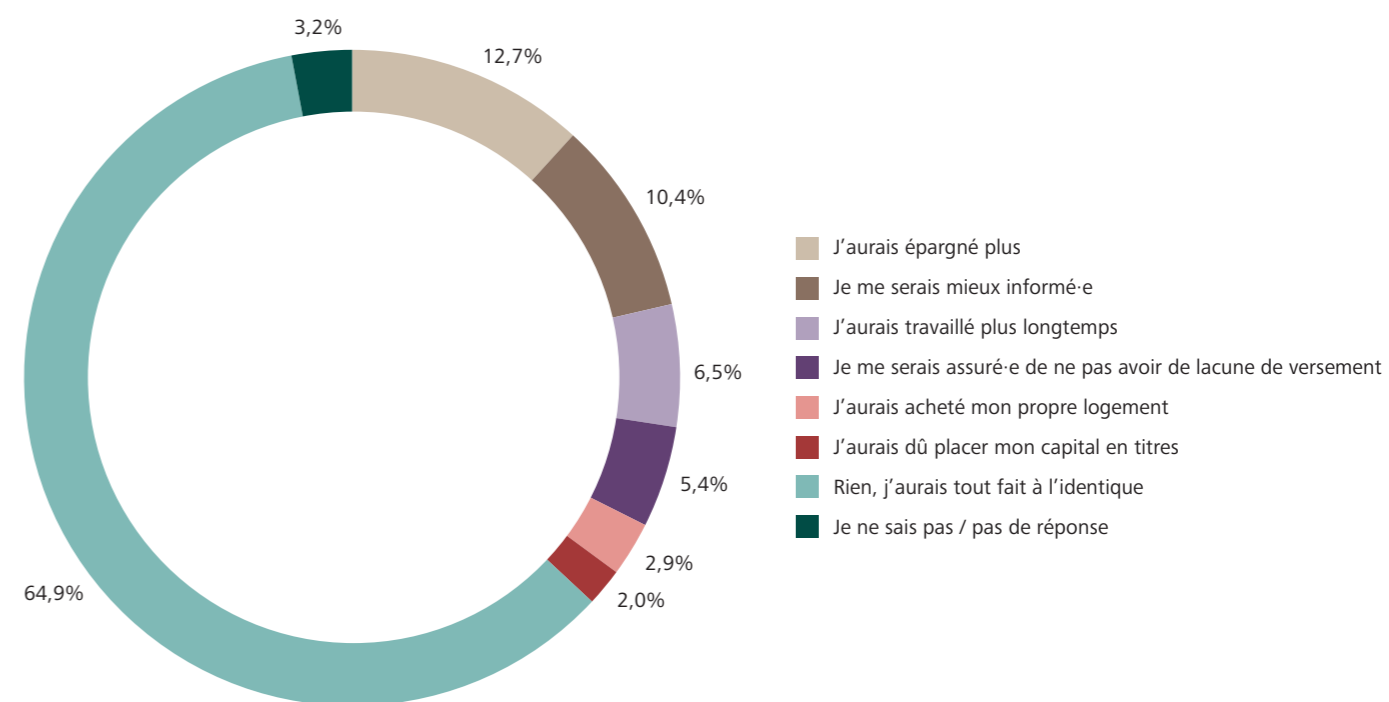


## A posteriori, la majorité des bénéficiaires de rentes n'auraient rien fait différemment

Dans le cadre de l'établissement des données du Baromètre de la prévoyance Raiffeisen, une enquête représentative a été réalisée auprès des personnes à la retraite. A la question interrogeant les bénéficiaires de rente pour savoir s'ils auraient planifié leur prévoyance vieillesse différemment avec

le recul, deux tiers ont répondu qu'ils se comporteraient de la même manière. Toutefois, plus de 10% des personnes interrogées ont répondu qu'avec le recul, elles épargneraient davantage ou s'informerait mieux sur la prévoyance vieillesse. Dans les premières années après l'entrée en vigueur de l'AVS en 1948 et de la loi sur la prévoyance professionnelle en 1985, la population se trouvait encore peu informée à ce sujet.

## Avec le recul, auriez-vous planifié votre prévoyance vieillesse financière différemment? (en pourcentage, filtre: hommes de plus de 65 ans et plus et femmes de 64 ans et plus)





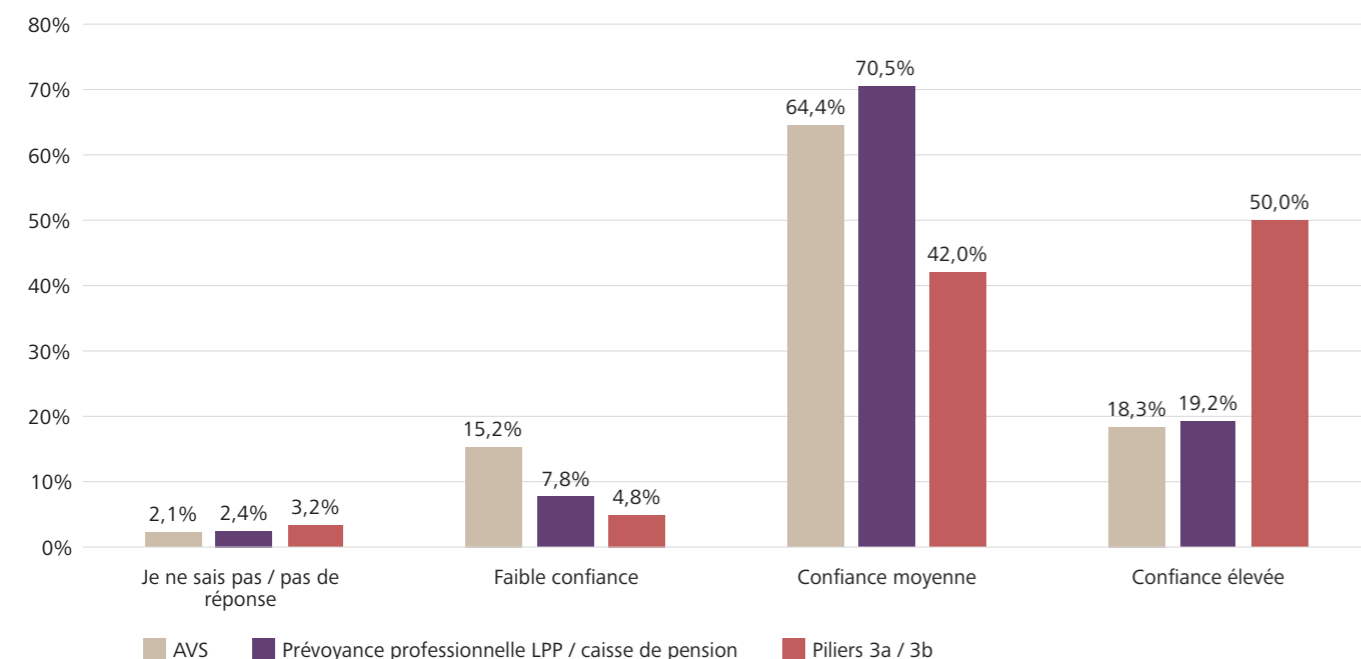
# Confiance

## La confiance dans la prévoyance vieillesse privée reste élevée

La prévoyance vieillesse privée bénéficie d'une grande confiance au sein de la population: 50,0% des personnes vivant en Suisse ont une confiance élevée à très élevée dans les piliers 3a / 3b. Le pilier 3a lié est soutenu par la Confédération et les cantons par des avantages fiscaux et peut être utilisé pour la propriété du logement. En revanche, la part des personnes affichant une confiance élevée dans la prévoyance étatique et professionnelle est nettement inférieure, avec près de 20% chacun seulement.

Quelque 15,2% de la population ont même une confiance faible ou très faible dans l'AVS, avec des différences marquées en fonction de l'âge. Si les classes d'âge les plus jeunes ont peu confiance dans l'AVS, la défiance est plus rare chez les personnes plus âgées. Les données de l'enquête auprès de la population montrent en outre que ce sont justement les personnes qui considèrent que l'Etat est le principal responsable de la prévoyance vieillesse personnelle qui ont une confiance plus faible dans le 1<sup>er</sup> pilier comparé à celles qui considèrent que la responsabilité de la prévoyance leur incombe ou incombe à leur employeur.

## Quelle est votre confiance dans la pérennité et la solidité financière des différents piliers du système de prévoyance?



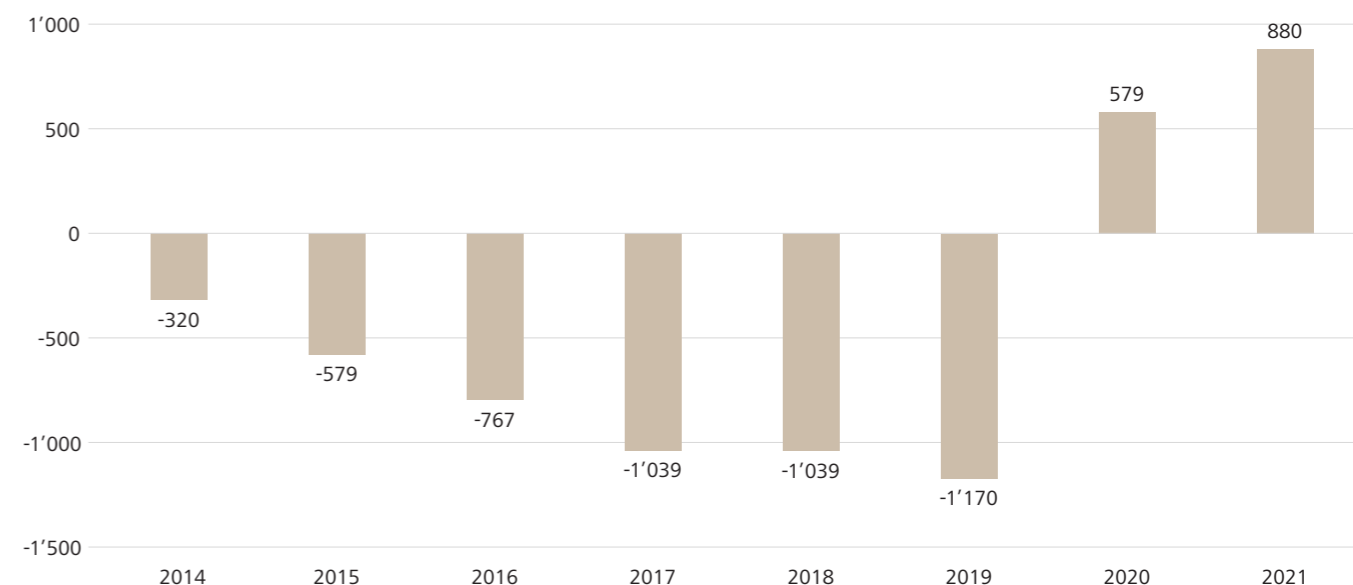
# Résultat économique

## Situation de la prévoyance en Suisse financièrement solide

Le résultat de répartition de l'AVS, c'est-à-dire la différence entre les recettes et les dépenses, sans tenir compte du résultat des placements, a été positif pour la deuxième fois consécutive après avoir été négatif depuis 2014 (cf. représentation). Cela s'explique par la loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA) qui a été adoptée par la population suisse avec 66,4% des voix lors de la votation populaire du 19 mai 2019 et qui est entrée en vigueur en 2020. Les cotisations à l'AVS ont été augmentées de 0,3%.

Dans le deuxième pilier, les caisses de pension ont enregistré l'année précédente un rendement des placements supérieur à la moyenne sur les marchés financiers (8% en moyenne d'après la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle). Les degrés de couverture ont atteint un niveau record de 118,5% fin 2021. Cependant, en raison de plusieurs paramètres comme l'évolution démographique et les contributions des marchés des capitaux, il est plus difficile de générer des revenus positifs. Dans ce contexte, le taux de conversion minimal actuel de 6,8% est contraire à la réalité démographique. Dans la prévoyance privée, le 3<sup>e</sup> pilier du système de prévoyance, le taux d'épargne, défini comme l'épargne volontaire en pourcentage du revenu disponible, est élevé.

## Résultat de répartition de l'AVS (en mio CHF)



Source: Statistique des assurances sociales suisses



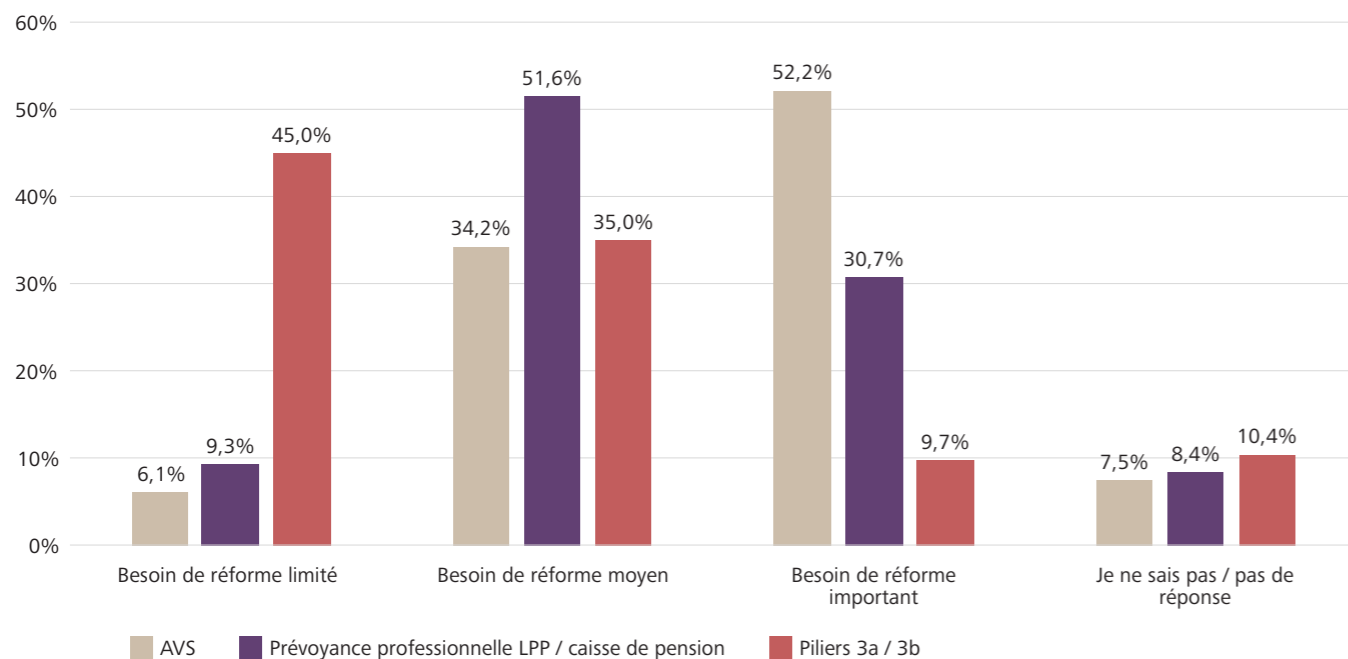
# Thème central: la pérennité du système des trois piliers en Suisse

## Nécessité de réformer le système des trois piliers en Suisse

Le principe des trois piliers éprouvé en Suisse est de plus en plus sous pression. L'évolution démographique, les conditions économiques et les directives politiques et réglementaires placent la prévoyance devant de grands défis économiques et sociaux. Le concept des trois piliers a certes fait ses preuves et bénéficie d'une bonne réputation internationale, mais il doit impérativement être adapté à la nouvelle réalité, comme l'augmentation de l'espérance de vie et le contexte difficile sur les marchés financiers. Les nombreux groupements, dont les intérêts divergent, compliquent toute fois une réforme en Suisse.

Au sein du système des trois piliers, la moitié de la population considère que l'AVS présente un besoin de réforme important, et ce à travers toutes les classes d'âge. Les personnes aux revenus supérieurs à la moyenne identifient beaucoup plus souvent un besoin de réforme important, bien qu'ils soient moins tributaires des prestations de l'AVS. La répartition entre les genres est équitable. Dans le 2<sup>e</sup> pilier, la prévoyance professionnelle, la moitié de la population considère un besoin de réforme moyen, et ce toutes classes d'âge confondues. Seul le 3<sup>e</sup> pilier est vu comme présentant un besoin de réforme limité. Les personnes dont les revenus sont élevés et les hommes en particulier n'identifient pas de besoin d'agir important pour la prévoyance privée.

## Selon vous, quels sont les besoins de réforme de chacun des piliers dans le système de prévoyance vieillesse suisse? (en pourcentage, classe d'âge de 65+ inclus)

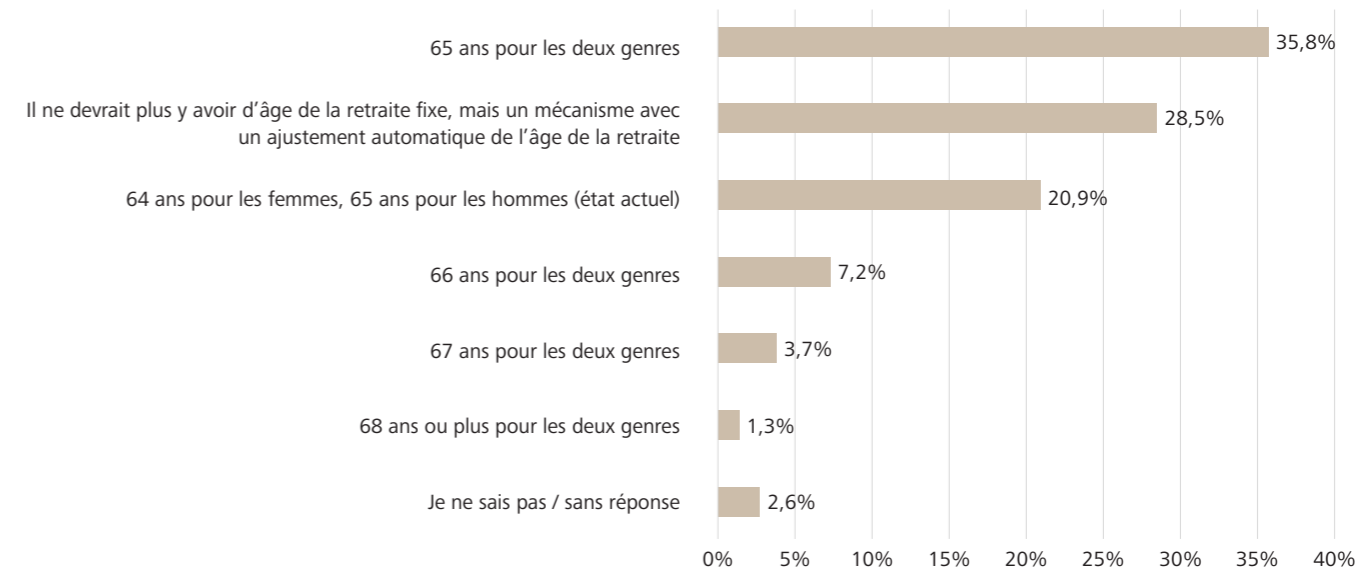


## La majorité souhaite une nouvelle réglementation de l'âge de la retraite

Pour réformer la prévoyance vieillesse, en principe, trois variantes sont envisageables. Une augmentation des cotisations, c.-à-d. un meilleur financement, une réduction des prestations et le relèvement de l'âge de la retraite. L'objectif de la proposition AVS 21, qui sera soumise à la votation populaire le 25 septembre 2022, consiste à assurer l'équilibre financier des assurances sociales en conservant le niveau de prestation. Pour ce faire, l'âge de la retraite pour les hommes et les femmes doit être aligné et atteindre désormais 65 ans

pour les deux genres. Les données de l'enquête représentative auprès de la population montrent qu'une forte majorité (76,5%) souhaite une nouvelle réglementation de l'âge de la retraite. En première place, avec 35,8%, on trouve l'âge de la retraite à 65 ans pour les hommes et les femmes tel que proposé dans la réforme. L'ajustement automatique de l'âge du départ à la retraite dans le cadre d'un mécanisme prédéfini arrive en deuxième place avec 28,5%. A peine 20,9% de la population est favorable au maintien du statu quo, c'est-à-dire d'un âge de la retraite à 64 ans pour les femmes et 65 ans pour les hommes. Même parmi les femmes, le maintien de la règle actuelle n'arrive plus qu'en troisième position.

## Selon vous, si une réforme des retraites avait lieu, quel serait le bon âge de la retraite pour la population suisse? (en pourcentage, classe d'âge des 65+ incluse)





**Thème central: la pérennité du système des trois piliers en Suisse**

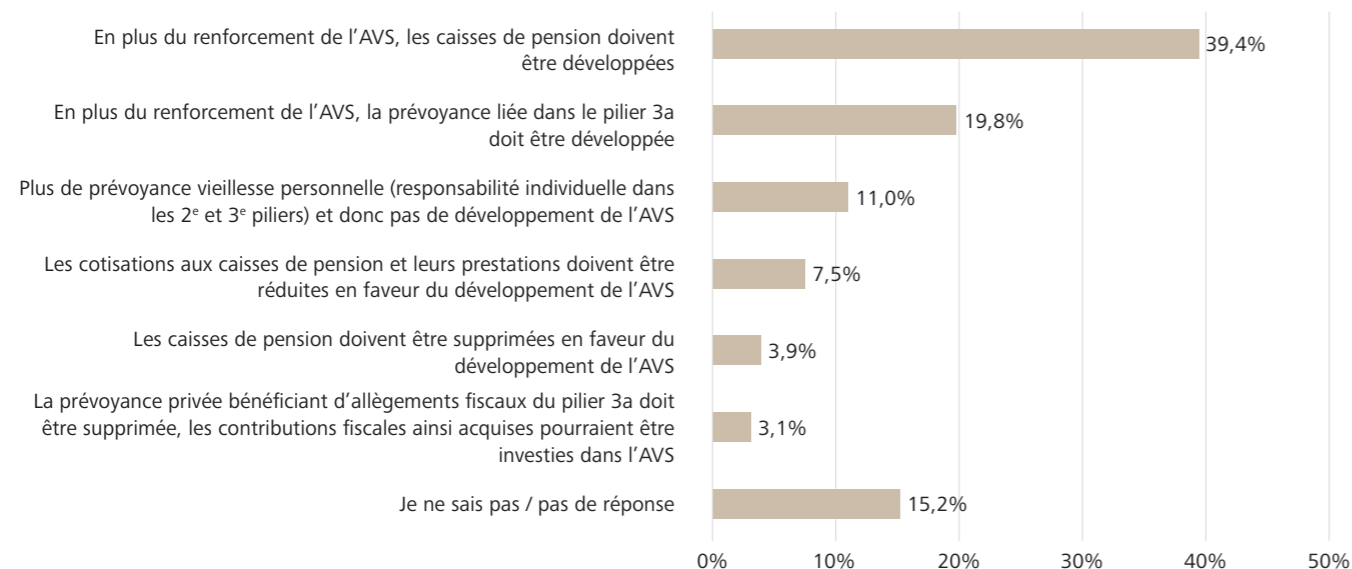
**La population suisse veut renforcer le système des trois piliers**

A la question concernant la bonne approche pour le renforcement de l'AVS dans le cadre du système des trois piliers, la population souhaite en majorité (59,2%) qu'en parallèle de l'AVS, le 2<sup>e</sup> ou le 3<sup>e</sup> pilier soit également renforcé. La variante débattue dans les milieux politiques, selon laquelle la prévoyance professionnelle devrait être entièrement dissolue au

profit d'un fort développement du 1<sup>er</sup> pilier, ne rencontre que peu d'adhésion avec 3,9%. La suppression des avantages fiscaux de la Confédération et des cantons pour le pilier 3a lié en faveur de l'AVS n'est pas non plus très populaire, un résultat conforme à la grande confiance que placent les Suissesses et les Suisses dans la prévoyance vieillesse privée. Quelque 11% souhaitent plus de prévoyance personnelle et aucun développement de l'AVS.

**La réforme du système des trois piliers est discutée au niveau politique, entre autres concernant un renforcement de l'AVS, c'est-à-dire du 1<sup>er</sup> pilier du système suisse des trois piliers. Quelle est l'approche que vous privilégiez?**

(en pourcentage, classe d'âge des 65+ incluse)



**Près de 60% des personnes interrogées souhaitent supprimer la pénalisation du mariage dans l'AVS**

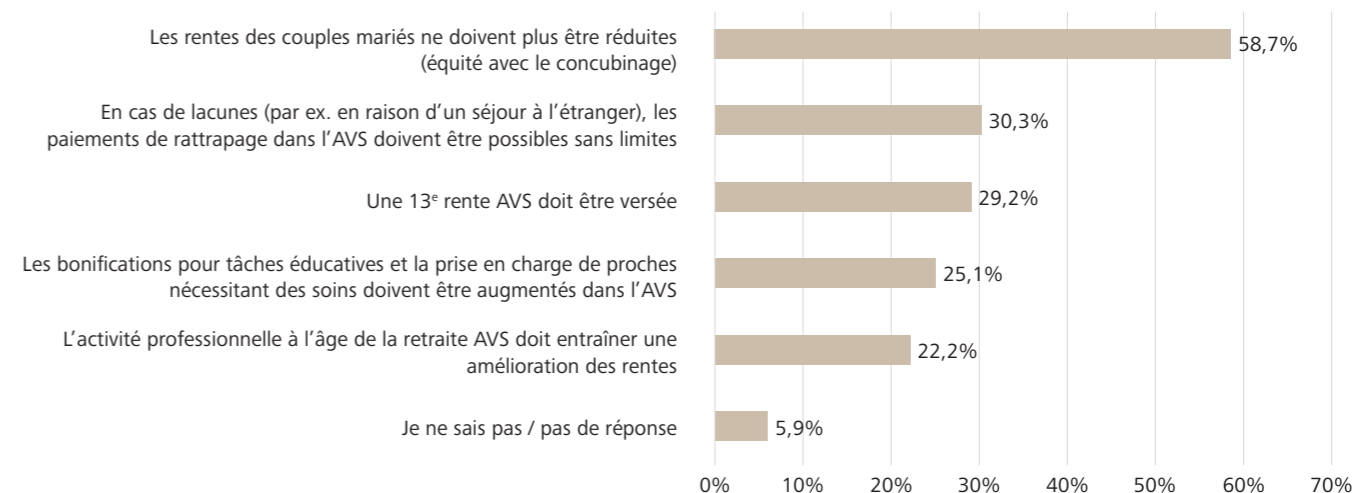
La discussion concernant la réforme de l'AVS conduit à l'évaluation de différentes mesures. La majorité de la population (58,7%) souhaite la suppression de la pénalisation du mariage dans l'AVS. Actuellement, les rentes AVS des couples mariés sont plafonnées à 150% des rentes individuelles. Avec la suppression de ce plafonnement, les couples mariés et les couples concubins seraient sur un pied d'égalité, sous réserve que le supplément de rente pour les veuves et les veufs soit également supprimé. Quelque 30,3% sont favorables à la possibilité illimitée dans le temps de rattraper les paiements pour les années présentant des lacunes de cotisations. Actuellement, les dispositions légales ne permettent

**59,2%**  
de la population souhaite qu'en parallèle de l'AVS, le 2<sup>e</sup> ou le 3<sup>e</sup> pilier soit également renforcé.

de rattraper les paiements des cotisations AVS que pendant cinq ans. Mais entre 20 et 30 ans justement, nombreux sont les Suissesses et les Suisses à partir à l'étranger pendant de longues périodes pour étudier, travailler ou voyager et ils oublient souvent l'obligation de cotiser à l'AVS.

**Différentes options de réforme sont débattues concernant l'AVS afin d'améliorer le niveau de prestation, ce qui entraînerait toutefois des coûts de financement plus élevés. Quelles sont les deux mesures que vous trouvez les plus judicieuses?**

(en pourcentage, classe d'âge des 65+ incluse)





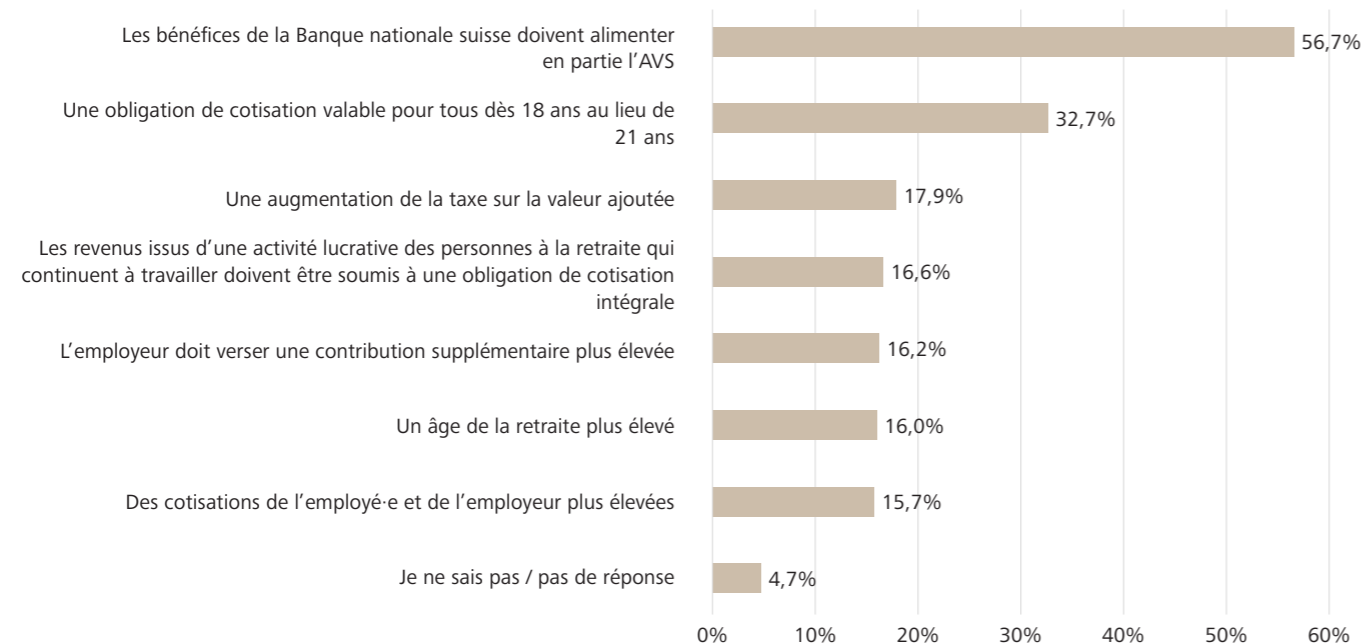
**Thème central: la pérennité du système des trois piliers en Suisse**

**Les bénéficiés de la BNS doivent financer l'AVS**

D'après les prévisions de l'Office fédéral des assurances sociales, dans quelques années, l'AVS se trouvera dans une situation financière critique. On peut se demander quelles mesures sont appropriées pour le financement à long terme de l'AVS et lesquelles sont acceptées par la population. La majorité des personnes interrogées (56,7%) considère que les bénéficiés de la Banque nationale suisse doivent en partie alimenter l'AVS. Du côté des cotisations AVS, différentes

variantes sont en discussion. Avec 32,7%, une obligation de cotisation plus précoce et valable pour tous dès 18 ans au lieu de 21 ans est l'option qui reçoit le plus d'avis favorables. Les personnes de 18 à 30 ans sont même bien plus nombreuses à trouver que les employeurs doivent prendre en charge une part plus élevée de la cotisation AVS. Les personnes à revenus élevés considèrent plus souvent que l'employé-e comme l'employeur devraient verser des cotisations AVS plus élevées.

**Des discussions sont actuellement en cours pour renforcer l'AVS. Pour vous, quelles sont les mesures les plus judicieuses pour financer le 1<sup>er</sup> pilier? (en pourcentage, classe d'âge des 65+ incluse)**

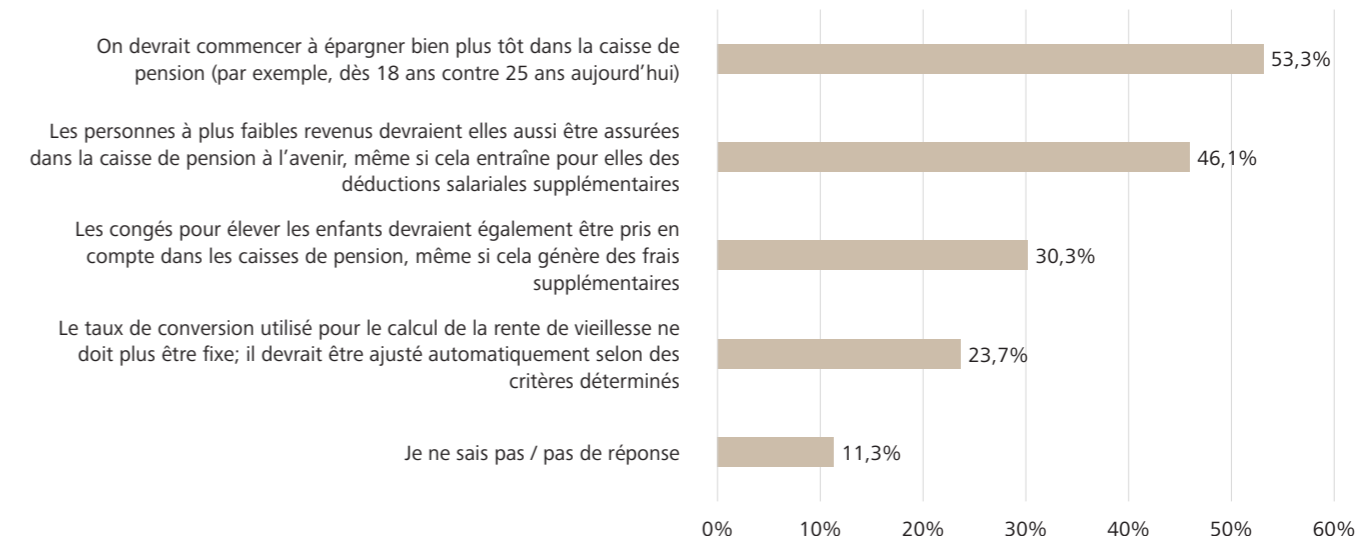


**Le début de l'épargne avant 25 ans dans la prévoyance professionnelle remporte la majorité**

Alors que les réductions de prestations et un relèvement de l'âge de la retraite sont peu appréciés dans la population, les mesures portant sur les cotisations rencontrent une plus grande adhésion. Dans la prévoyance professionnelle, une majorité de répondants (53,3%) se prononce pour que les cotisations débutent avant 25 ans. Une partie des caisses de

pension a déjà mis en œuvre cette mesure et l'âge de début de versement des cotisations a été avancé à 18, 20 ou 22 ans. Ainsi, l'avoir de vieillesse est épargné plus tôt et peut être rémunéré plus longtemps. Il faut en outre souligner que 23,7% des personnes interrogées souhaitent un ajustement du taux de conversion des caisses de pension dans le cadre d'un mécanisme automatique développé selon des critères définis. Ainsi, le taux de conversion minimal serait dépolitisé.

**Dans le 2<sup>e</sup> pilier, quelles réformes considérez-vous comme pertinentes pour les caisses de pension? (en pourcentage, classe d'âge des 65+ incluse)**



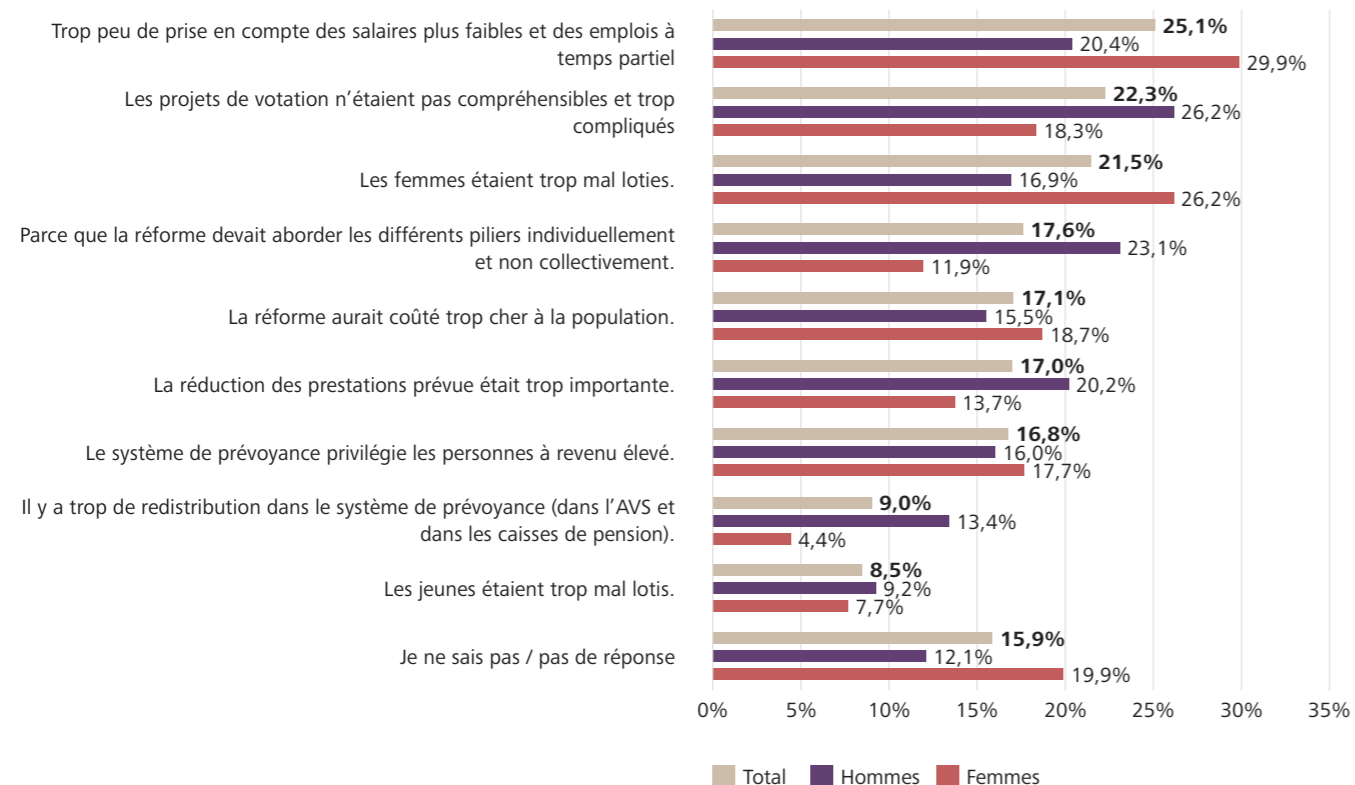


**Les motifs du rejet des réformes précédentes sont divers**

Par le passé, les projets de réforme de la prévoyance vieillesse en Suisse ont souvent échoué dans les urnes. Pour expliquer pourquoi, différents motifs ont été avancés. Du point de vue des personnes interrogées dans notre enquête, les salaires plus faibles et les emplois à temps partiel ont été

trop peu pris en compte (25,1%), les femmes étaient trop mal loties dans les propositions de réforme (21,5%), et pour 22,3% des personnes interrogées, les projets de votation n'étaient pas compréhensibles et trop compliqués. Il est intéressant de noter que les hommes considèrent beaucoup plus souvent que les projets n'étaient pas clairement formulés, bien qu'ils disposent de plus grandes connaissances en matière de prévoyance d'après l'enquête.

**Quels sont les facteurs qui ont fait échouer les réformes de la prévoyance vieillesse (AVS et 2<sup>e</sup> pilier) par le passé lors des votations populaires? Pour vous, quels sont les deux motifs principaux?**  
(en pourcentage, classe d'âge des 65+ incluse)



**Réforme AVS 21**

**Aperçu des principales mesures**

- L'âge de la retraite des femmes passe à 65 ans. Ainsi, l'âge de référence est le même pour tout le monde.
- La taxe sur la valeur ajoutée est augmentée de 0,4% pour passer à 8,1%. Ainsi, le financement de l'AVS est assuré à moyen terme et les mesures compensatoires pour les générations dites de transition sont financées.
- La perception de rentes devient plus flexible. Les femmes et les hommes peuvent choisir plus librement le moment auquel ils perçoivent la rente, entre 63 et 70 ans.
- Des incitations pour poursuivre l'activité professionnelle après avoir atteint l'âge de référence de 65 ans sont mises en place.



# Approche des thématiques et produits de prévoyance

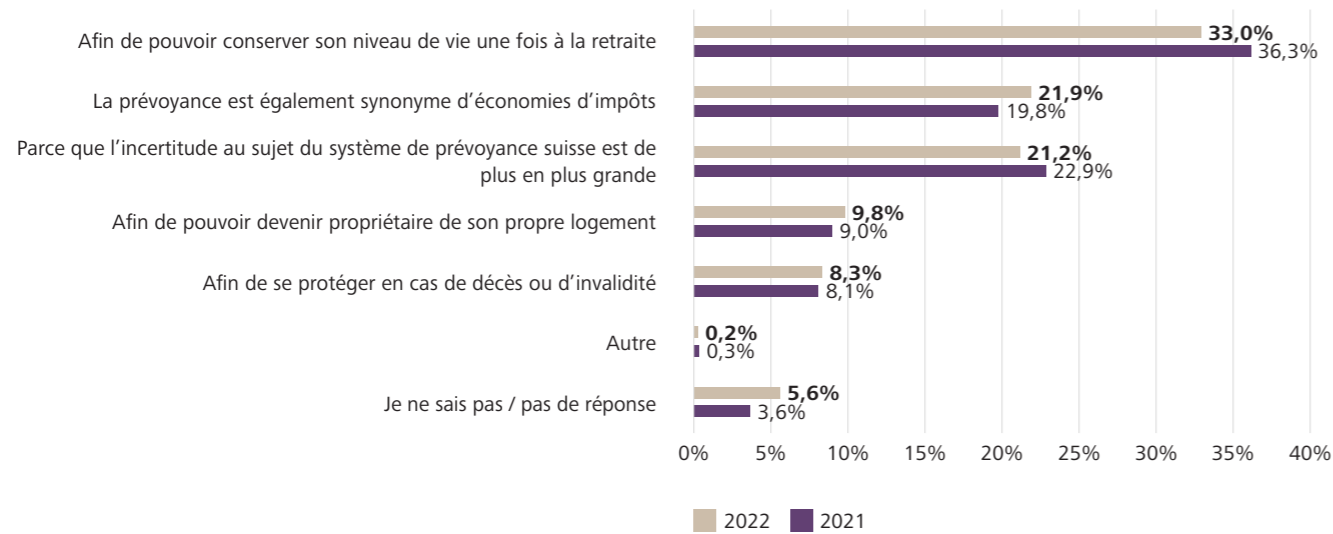
## Pouvoir conserver son niveau de vie est au coeur des préoccupations

Etant donné que la confiance dans la prévoyance vieillesse privée est manifestement beaucoup plus élevée que celle dans la prévoyance étatique ou professionnelle, les motifs pour lesquels les Suissesses et les Suisses se préoccupent de leur prévoyance sont intéressants. Un tiers des personnes interrogées, soit 33%, considère que le maintien du niveau de vie une fois à la retraite est le motif principal de cet intérêt. Contrairement à l'année précédente, en 2022, les économies d'impôts se classent à la deuxième place des motifs d'intérêt avec 21,9%, suivies de la grande incertitude au sujet du système de prévoyance suisse. Les économies d'impôts jouent un rôle important pour les personnes ayant la possibilité d'épargner considérablement, et pour celles possédant de solides connaissances en matière de prévoyance.

**51,7%**

de la population trouve qu'on devrait se préoccuper des questions de prévoyance dès son premier emploi.

## Selon vous, dans la liste ci-dessous, quelles sont les principales raisons qui amènent à se pencher sur le thème de la prévoyance vieillesse privée? (plusieurs réponses possibles, en pourcentage)

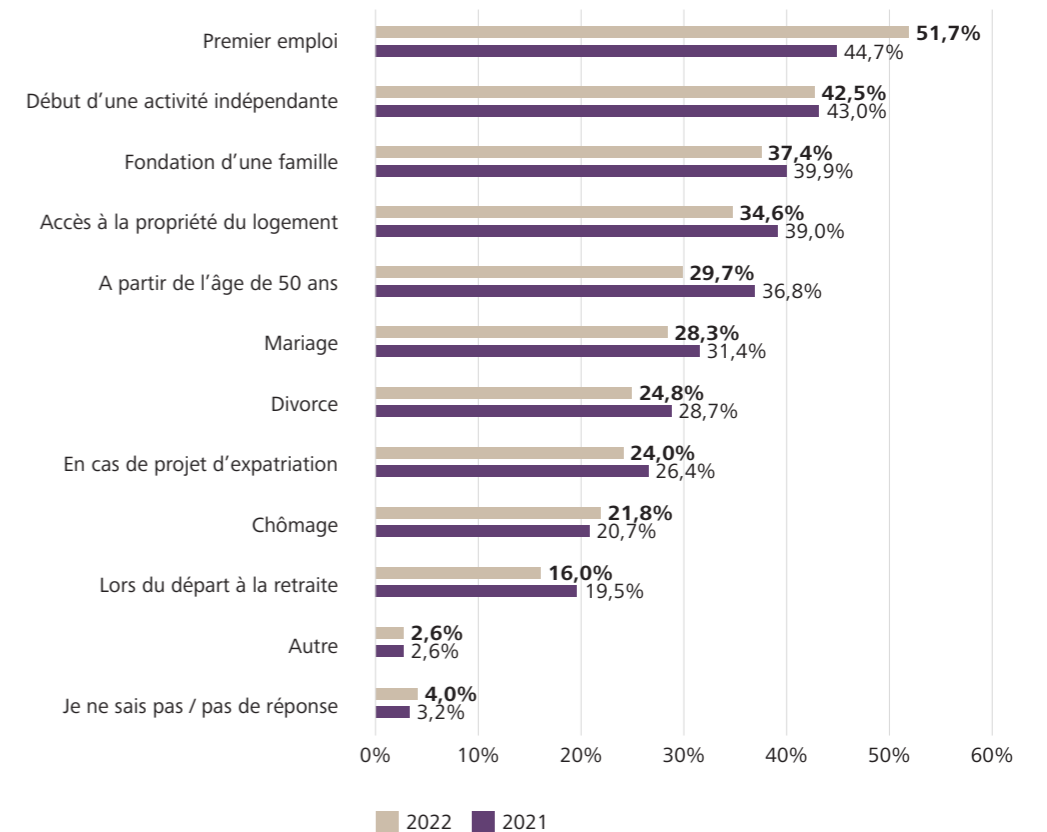


## La prévoyance est importante dès le premier emploi

L'évolution des situations de vie constitue une occasion de se pencher de plus près sur les questions autour de la prévoyance. Avec 51,7%, plus de la moitié de la population trouve qu'on devrait se préoccuper des questions de prévoyance dès son premier emploi. Cette part est beaucoup plus élevée que les années précédentes. Le début d'une activité lucrative indépendante se place en deuxième position avec 42,5%. Cet événement est cité particulièrement fréquemment par les personnes avec une formation supérieure

et des revenus supérieurs à la moyenne. La fondation d'une famille se place en troisième position avec 37,4%. Les changements de situation, comme le mariage, le divorce ou le chômage ont également des répercussions sur la prévoyance et sont considérés comme des événements importants qui génèrent un intérêt accru pour les questions de prévoyance. La règle générale suivante s'applique: si un élément important dans la vie change, les gens sont beaucoup plus prêts à s'intéresser au sujet de la prévoyance. Le fait de devenir propriétaire et le 50<sup>e</sup> anniversaire font également partie de ces situations.

## Selon vous, lors de quel événement devrait-on se pencher particulièrement sur le thème de la prévoyance? (en pourcentage)





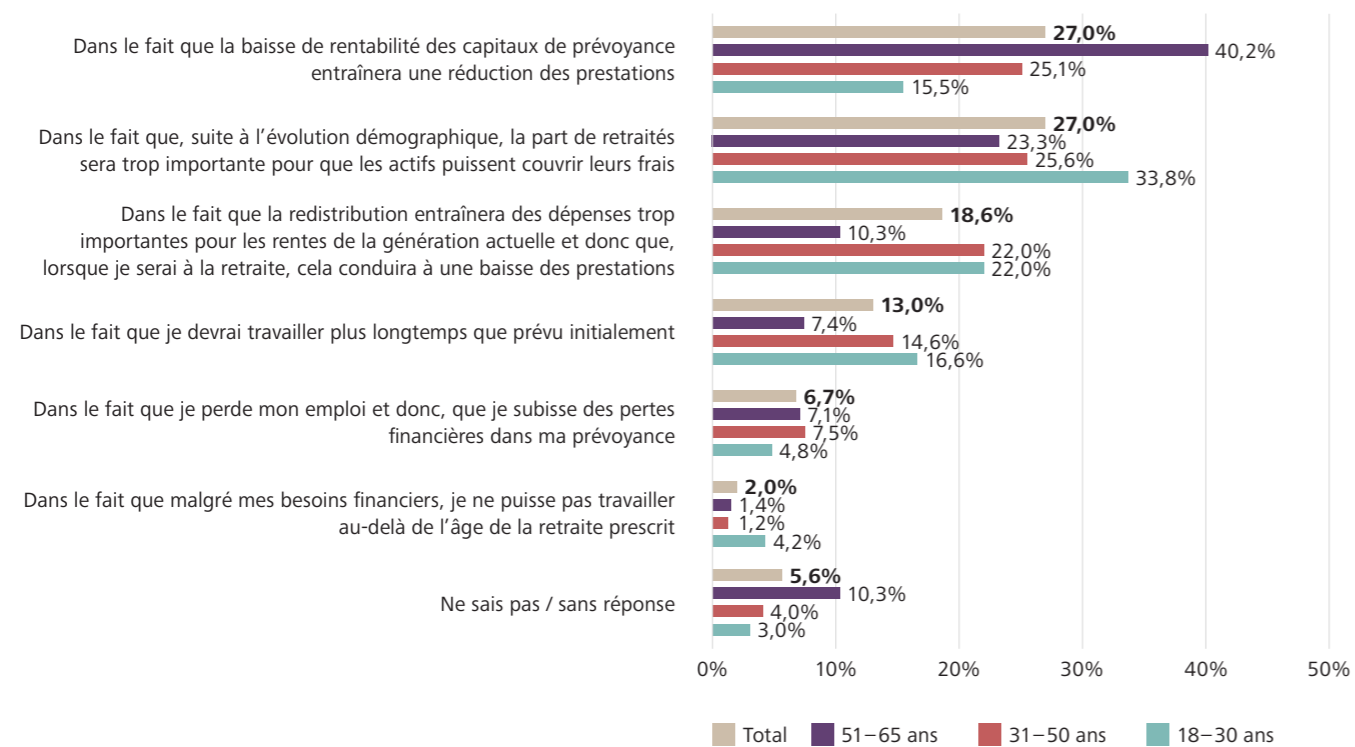
## Approche des thématiques et produits de prévoyance

### Les inquiétudes face aux réductions des prestations dans la prévoyance vieillesse personnelle augmentent

La prévoyance privée bénéficie du plus haut niveau de confiance dans le système des trois piliers en Suisse. En raison de la pression durable sur la prévoyance étatique et professionnelle, elle est de plus en plus importante. Avec 27,0%, une part bien plus élevée de la population que l'an-

née dernière s'inquiète toutefois du fait qu'en raison de la baisse de rentabilité des capitaux de prévoyance, les prestations dans leur prévoyance vieillesse personnelle doivent être réduites. La crainte s'accroît avec l'âge et elle est nettement plus exprimée par les hommes que par les femmes. La différence entre les genres est corrélée au fait que les hommes sont plus souvent exposés aux marchés financiers avec leurs capitaux de prévoyance.

### D'après vous, à l'heure actuelle, où réside le plus grand risque pour votre prévoyance vieillesse personnelle? (en pourcentage)

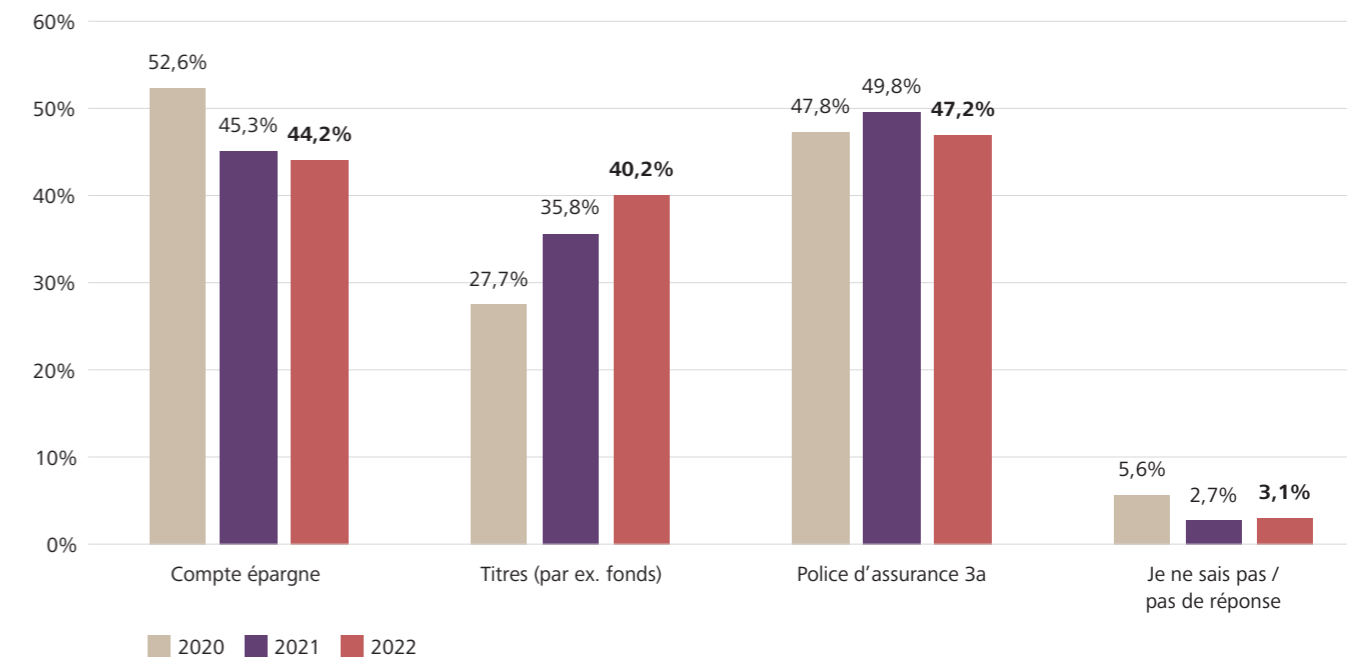


Dans le cadre des discussions autour de la réforme, la suppression de la possibilité de versement annuel exonéré d'impôts dans le pilier 3a est constamment abordée. A la question de la contribution qui serait versée dans le pilier 3a s'il n'y avait pas de limite supérieure, 43% ont répondu «je ne sais pas / pas de réponse», l'incertitude étant bien plus forte chez les femmes. Quelque 17,0% des personnes interrogées verseraient entre 8'000 francs et 10'000 francs dans le pilier 3a et 9,8% plus de 10'000 francs chaque année.

### L'épargne-titres est de plus en plus plébiscitée

Il est possible d'épargner dans le pilier 3a en bénéficiant d'allègements fiscaux au sein des fondations de prévoyance des banques et des assurances. Les offres en la matière comprennent le compte de prévoyance pour des objectifs d'épargne, l'épargne-titres et les polices d'assurance. Parmi les personnes qui utilisent le pilier 3a, 40,2% investissent dans des titres. L'épargne-titres dans la prévoyance a ainsi atteint un nouveau record. Les personnes disposant de bonnes connaissances en matière de prévoyance ou de hauts revenus en particulier privilégient l'épargne-titres dans la prévoyance privée. C'est un choix beaucoup plus fréquent chez les 18 à 30 ans, parce que leur horizon de placement est plus long en comparaison. Les hommes s'orientent aussi plutôt vers l'épargne-titres.

### Comment avez-vous investi les capitaux de votre pilier 3a? (plusieurs réponses possibles, en pourcentage)





### Les titres traditionnels sont largement préférés aux cryptomonnaies

Etant donné que la confiance dans la prévoyance vieillesse privée est grande, de nombreuses personnes prévoient des placements supplémentaires dans la prévoyance privée. Quelque 19,0% souhaitent verser davantage sur leur compte épargne, 18,3% prévoient d'acheter leur propre logement à titre de couverture, 16,2% d'acheter des titres et 15,4% d'ouvrir éventuellement un compte du pilier 3a supplémentaire. Dans l'ensemble, 20,7% des répondants se considèrent comme suffisamment couverts pour la retraite et 16,1% n'ont pas de marge de manœuvre financière.

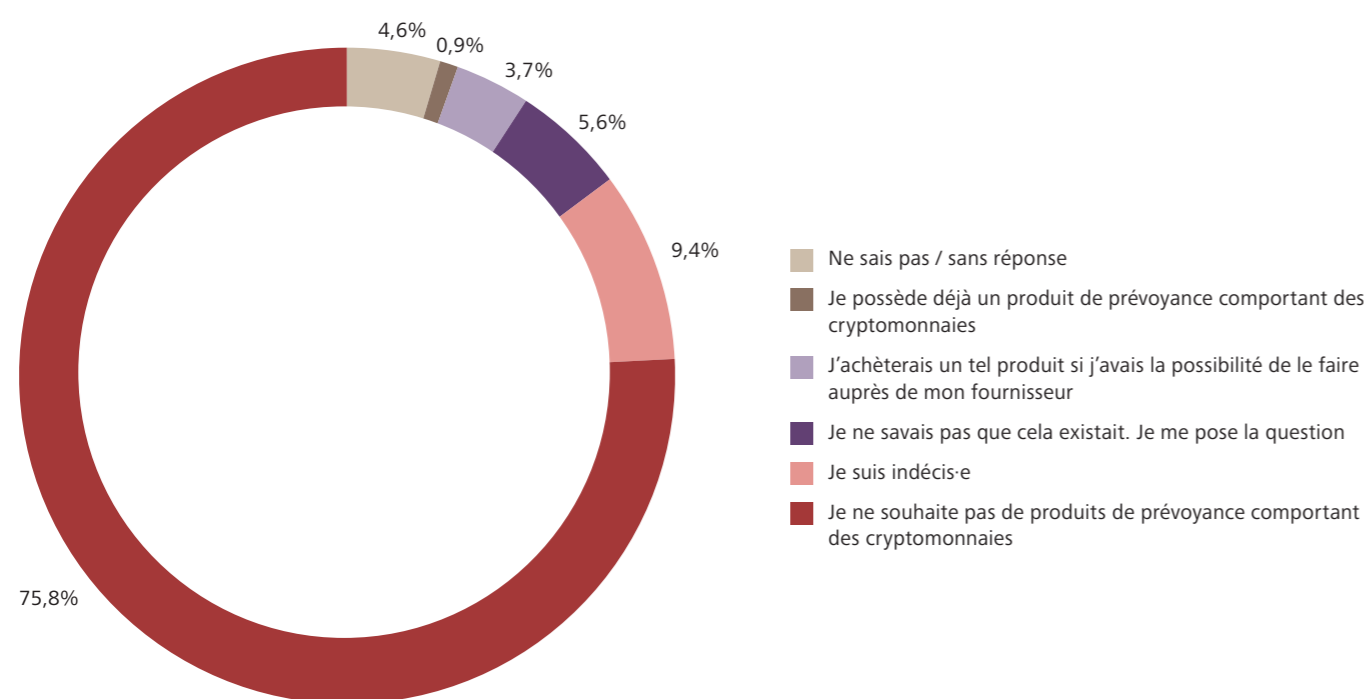
La disposition à prendre des risques a été évaluée pour la

première fois dans l'enquête. Il s'est avéré qu'environ la moitié de la population est peu encline au risque. Les groupes de personnes prêtes à prendre des risques comprennent les 18 à 30 ans, les hommes, les personnes à hauts revenus et les personnes qui se considèrent comme elles-mêmes responsables de leur prévoyance vieillesse. Ces mêmes groupes de personnes privilégient également l'épargne-titres.

### Près de la moitié de la population est prudente

Après que l'autorité de surveillance des marchés financiers FINMA ait approuvé les premiers fonds de cryptomonnaies en 2021, on peut se demander dans quelle mesure les actifs numériques peuvent être utilisés dans la prévoyance. Dans le pilier 3a, il existe désormais des produits de prévoyance

### Comment prenez-vous en compte les cryptomonnaies (par ex. Bitcoin) dans les placements dans le pilier 3a? (en pourcentage)



comportant des cryptomonnaies. Si 75,8% de la population ne souhaite pas de produits de prévoyance comportant des cryptomonnaies comme le Bitcoin, 5,6% déclarent qu'ils ne savaient pas que cela existait, sinon ils y auraient réfléchi sérieusement. Et 3,7% des répondants achèteraient un produit du pilier 3a comportant des cryptomonnaies si leur fournisseur le proposait. En l'état actuel des connaissances, les cryptomonnaies ne sont pas autorisées dans la prévoyance professionnelle, au contraire du pilier 3a.

### La prévoyance digitale gagne en popularité

Lorsqu'on leur demande qu'est-ce qui les motiverait à s'intéresser plus activement à la prévoyance, 16,9% ont mentionné la possibilité d'avoir un accès digital facilité au pilier 3a et à la caisse de pension. Un accès numérique simple aux solutions de prévoyance est important surtout pour les 18 à 30 ans et pour les hommes. Par conséquent, 16,1% des participants attendent de la banque que les produits de prévoyance puissent être mis en œuvre de façon digitale par les clientes et les clients. Cela témoigne d'une hausse significative par rapport à 2019.

### Beaucoup de personnes sont dépassées par l'inflation

L'inflation, qui a fortement augmenté ces derniers mois, constitue un risque pour les capitaux de prévoyance épargnés. Si les intérêts payés sur les comptes de prévoyance sont faibles, la forte inflation rogne la substance des avoirs de vieillesse épargnés. A la question concernant la couverture des capitaux de prévoyance contre l'inflation, environ

**16,1%**

de la population attendent de la banque que les produits de prévoyance puissent être mis en œuvre de façon digitale par les clientes et les clients. En 2019, la part était bien plus faible, avec 11,3% seulement.

40% de la population se déclare dépassée, c.-à-d. que soit elle ne prend aucune des mesures énoncées, soit elle ne sait pas quoi faire. Et 36,4% laissent les capitaux de prévoyance sur le compte. Quelque 16,3% souhaitent se couvrir en achetant des titres, 14,3% en achetant leur propre logement et 5,2% en achetant de l'or. Les personnes percevant des revenus supérieurs à la moyenne et les personnes possédant une formation supérieure considèrent particulièrement l'achat de titres comme une couverture contre l'inflation. Les propriétaires de biens immobiliers indiquent aussi beaucoup plus souvent que l'achat de leur propre logement constitue pour eux une protection contre l'inflation.

Dans la prévoyance vieillesse, les lois prévoient uniquement un ajustement régulier par rapport à l'inflation pour les rentes de survivant et d'invalidité obligatoires. Dans la prévoyance professionnelle, aucune compensation du renchérissement n'est prévue et la pratique montre que par le passé, les caisses de pension ont été très prudentes.

### Aperçu: effet de l'inflation sur la prévoyance vieillesse

- AVS (1<sup>er</sup> pilier): une compensation de l'inflation fondée sur un indice mixte de l'évolution des prix et des salaires a lieu au moins tous les deux ans. Cela permet de maintenir le pouvoir d'achat.
- Prévoyance professionnelle (2<sup>e</sup> pilier): il n'existe pas de compensation de l'inflation inscrite dans la loi pour les rentes des caisses de pension. Il incombe à l'organe de direction suprême de décider si la situation financière de la caisse de pension permet une compensation de l'inflation. Il existe le risque que le pouvoir d'achat offert par les rentes diminue fortement au fil du temps.
- Prévoyance privée (3<sup>e</sup> pilier): avec l'inflation, les solutions de compte perdent de la valeur tous les jours en raison des rendements réels négatifs. La perte de pouvoir d'achat dans le pilier 3a lié est un peu plus faible que dans la prévoyance libre grâce aux économies d'impôts réalisées sur les versements, même après avoir pris en compte les impôts à payer au moment des prélèvements.

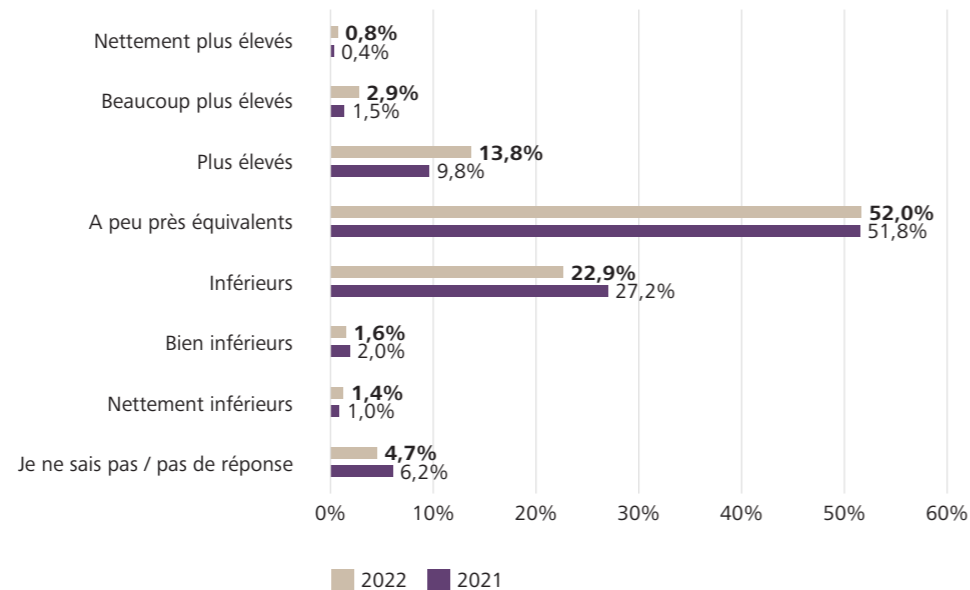


**La retraite anticipée est appréciée, mais de plus en plus difficile à financer**

Par rapport aux années précédentes, de plus en plus de Suissesses et de Suisses considèrent qu'ils auront des besoins financiers plus élevés à la retraite. Alors que seuls 11,7% des personnes interrogées surestimaient leurs besoins financiers à la retraite en 2021, ils sont 17,5% aujourd'hui. Les personnes disposant de faibles revenus notamment, celles sans

pilier 3a et les 18 à 30 ans, comptent plus souvent sur une augmentation des besoins financiers à la retraite. Les effets négatifs de l'inflation et la baisse de rentabilité des capitaux de prévoyance ainsi que la transition démographique vers une augmentation du nombre de retraités et une diminution parallèle du nombre de cotisants font partie des raisons principales pour lesquelles la prévoyance vieillesse personnelle est remise en question.

**Vos besoins financiers à la retraite seront-ils plus élevés ou plus faibles que les besoins que vous avez / aurez à environ 55 - 65 ans? (en pourcentage)**

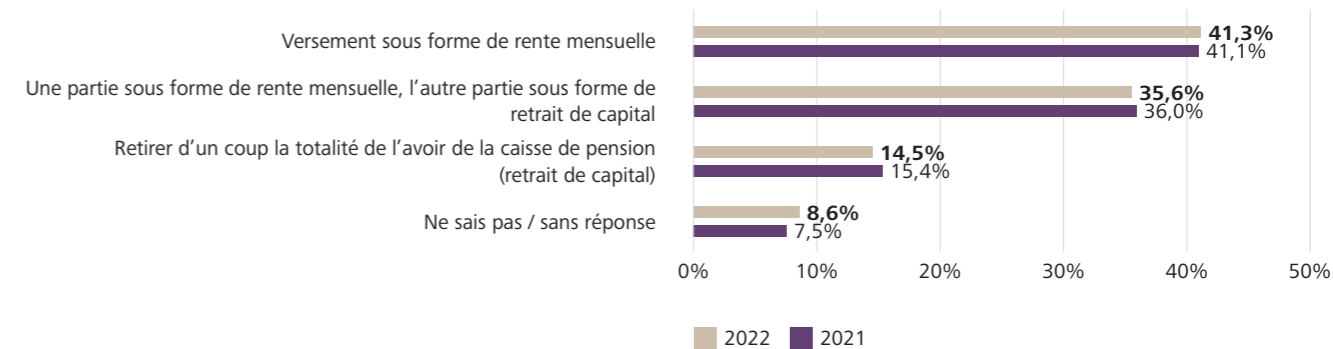


**Des attentes élevées pour la retraite**

Près d'un tiers (31,6%) de la population active prévoit de prendre sa retraite anticipée. Le désir de partir un an ou plus avant l'âge ordinaire du départ à la retraite n'a pas changé pendant la pandémie. Les personnes de plus de 51 ans notamment ou qui possèdent leur logement et les personnes disposant de revenus supérieurs à la moyenne prévoient une retraite anticipée. Compte tenu des besoins financiers élevés à l'âge de la retraite et de la pression exercée sur les prestations de la prévoyance professionnelle (baisse du taux de conversion), ainsi que de la situation difficile sur les marchés financiers mondiaux, une retraite anticipée devrait être de plus en plus difficile à financer.

En matière de retraite, la tendance est à des retraits de capital accrus et à une diminution de la perception de rentes. Plus de la moitié de la population retirerait aujourd'hui une partie ou la totalité de l'avoir de vieillesse dans la caisse de pension sous forme de capital. La perception sous forme de rente est beaucoup moins appréciée qu'elle ne l'était encore en 2018 ou 2019. Il y a de bonnes raisons pour retirer le capital comme pour percevoir une rente. En retirant le capital, il faut se charger de la responsabilité de la gestion du patrimoine, ce qui exige des compétences supplémentaires. De nombreuses caisses de pension permettent aux assurés de retirer l'intégralité du capital. En revanche, dans le secteur public, il existe des institutions de prévoyance qui ne permettent qu'un retrait partiel du capital. Selon la loi, au moins 25% de l'avoir de vieillesse obligatoire peuvent être retirés sous forme de capital.

**Les fonds épargnés dans la caisse de pension peuvent être perçus sous forme de capital ou de rente au moment du départ à la retraite. Admettons que vous partiez à la retraite aujourd'hui: quel type de versement choisiriez-vous à l'heure actuelle? (en pourcentage)**



### Ce qui est réglé en temps opportun

Pour la question concernant les mesures prises en cas de décès, les réponses «contrat de mariage», «pacte successoral» et «planification de la succession» ont été ajoutées en 2022. Comme l'année précédente, concernant la couverture contre les risques comme la maladie et le décès, les trois premières places restent occupées par la souscription d'assurances-vie, l'octroi de procurations et la rédaction de directives anticipées du patient. Il convient de souligner que les assurances-vie sont souscrites le plus souvent par la classe d'âge des 31 à 50 ans. Le contrat de mariage qui définit le régime matrimonial se classe désormais à la cinquième place: plus

de 10% des personnes interrogées ont conclu un contrat de mariage. Seulement 4,1% ont procédé à la planification de leur succession, bien que cela soit avantageux pour protéger les intérêts de la famille.

Conformément aux attentes, l'enquête montre que les personnes bénéficiant de revenus élevés et les catégories les plus âgées ont pris nettement plus de mesures en cas de décès. On observe également des disparités régionales: en Suisse alémanique, il est beaucoup plus fréquent de prévoir un mandat pour cause d'inaptitude ou des directives anticipées du patient qu'en Suisse romande et au Tessin.



## Conclusion

Le Baromètre de la prévoyance a fait évaluer le besoin de réforme du système des trois piliers suisse par la population. Les résultats du Baromètre de la prévoyance montrent que pour les Suissesses et les Suisses, l'AVS, qui constitue toujours la principale source de revenus pour une part inchangée de la population, présente le plus grand besoin de réforme. La majorité des répondants remet en question la réduction des rentes AVS des couples mariés, c'est-à-dire le plafonnement. Une majorité souhaite également une participation de la Banque nationale suisse au financement de l'AVS. Si un âge de la retraite plus élevé pour les hommes comme pour les femmes ainsi que des réductions de prestations dans la prévoyance vieillesse ne sont pas très souvent approuvés, une obligation de cotisation plus précoce dans le premier et le deuxième piliers rencontre plus d'adhésion.

La population s'inquiète de la situation qui règne sur les marchés financiers. L'augmentation de l'inflation et le recul des marchés boursiers partout dans le monde au premier semestre 2022 pèsent sur le système de prévoyance. Les caisses de pension et le 3<sup>e</sup> pilier gèrent des patrimoines de prévoyance importants. L'enquête montre qu'une part croissante de la population considère la pression sur les rendements des capitaux de prévoyance comme un grand risque pour la prévoyance vieillesse personnelle. De nombreuses personnes sont dépassées par la situation actuelle en raison de leur faible disposition à prendre des risques et de la hausse de l'inflation. Parallèlement, plus de personnes interrogées anticipent des besoins financiers accrus à la retraite.

Les personnes interrogées ont surtout confiance dans la prévoyance vieillesse privée. Comparé aux années précédentes, les personnes actives sont plus nombreuses à verser la cotisation minimale dans le pilier 3a bénéficiant d'avantages fiscaux et l'épargne-titres dans le pilier 3a a même atteint un nouveau record. En raison de leur disposition plus grande à prendre des risques, les jeunes, les hommes et les personnes aux revenus supérieurs à la moyenne ont recours à l'épargne-titres. En revanche, l'intérêt pour les placements en cryptomonnaies dans le pilier 3a est limité. Concernant le départ à la retraite, la tendance de l'année précédente à plus de retraits en capital et moins de perception de rentes des caisses de pension se confirme.

Des personnes à la retraite ont été intégrées pour la première fois dans l'enquête représentative auprès de la population. A la question adressée aux personnes de plus de 65 ans leur demandant ce qu'elles auraient fait différemment avec le recul, la plupart ont répondu qu'elles ne changeraient rien. Les personnes qui feraient différemment auraient en premier lieu épargné davantage pour leurs vieux jours ou se seraient mieux informées au sujet de la prévoyance.

Le Baromètre de la prévoyance montre que les connaissances de la population en matière de prévoyance sont limitées, en particulier chez les jeunes et chez les femmes. De meilleures connaissances de base sont toutefois indispensables pour accroître de manière substantielle la confiance et l'engagement de la population dans la prévoyance.



# Glossaire

**Les chiffres indiqués reposent sur les chiffres clés sur l'assurance sociale 2022. En cas d'adoption de la réforme AVS 21 lors de la votation populaire de septembre 2022, plusieurs paramètres changeront, la date d'entrée en vigueur est encore inconnue.**

## AVS

L'Assurance-vieillesse et survivants (AVS) qui existe depuis 1948 a été révisée à plusieurs reprises. Avec l'AI, l'AVS constitue le premier pilier du système des trois piliers. L'AVS fait partie des assurances obligatoires et sert à couvrir les besoins vitaux pendant la vieillesse et pour les survivants. Toutes les personnes qui résident ou travaillent en Suisse ont l'obligation d'être assurées.

## Durée de cotisation

Associée aux revenus annuels moyens de référence, la durée de cotisation est l'élément déterminant pour le calcul des rentes de l'AVS / AI. La durée de cotisation est pleine si une personne comptabilise autant d'années de cotisations que les personnes nées la même année. Dans ce cas, elle a droit à une rente complète. Pour les rentes de vieillesse, la durée de cotisation pleine s'élève actuellement à 44 ans pour les hommes et 43 ans pour les femmes. Si la réforme AVS 21 est adoptée lors de la votation populaire de septembre 2022, la durée de cotisation pleine s'élèvera à 44 ans pour les hommes et les femmes. Si l'on présente une lacune de cotisations, on a seulement droit à une rente partielle. Pour les rentes de vieillesse, chaque année de cotisation manquante entraîne une réduction de la rente de 2,27%.

## Lacune de cotisations

La différence entre les années de cotisations dues (44 / 43 années de cotisations) et les années de cotisations versées pour les cotisations de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) est appelée lacune de cotisations. Pour les personnes présentant une lacune de cotisations, la rente est réduite en proportion.

## Taux de cotisation

La cotisation à l'AVS, l'AI et l'APG est payée pour moitié par l'employeur et pour moitié par l'employé et s'élève à 10,6% du salaire. Pour les indépendants, le taux de cotisation est de 10%. Les indépendants à faibles revenus bénéficient

d'un rabais de cotisations, il existe un barème de cotisations dégressif. Les revenus générés pendant l'année de cotisation constituent la base de calcul. Les personnes qui n'ont pas d'activité lucrative paient une cotisation qui est déterminée selon le montant du patrimoine et/ou des revenus de rente. Si l'on ne verse pas ces cotisations, on risque des lacunes de cotisations et des réductions de prestations.

## Degré de couverture

Le degré de couverture d'une caisse de pension correspond au rapport entre ses engagements et son patrimoine de prévoyance. Si les engagements d'une caisse de pension sont supérieurs à son patrimoine, la caisse de pension se trouve en découvert et doit être assainie.

## Système des trois piliers

Le système de prévoyance en Suisse repose sur le principe des trois piliers: la prévoyance publique AVS / AI, la prévoyance professionnelle LPP et la prévoyance privée et volontaire (3a / 3b).

## Rachat

Les personnes assurées ont la possibilité de combler les lacunes dans la prévoyance professionnelle par des cotisations supplémentaires. Par des rachats dans la caisse de pension, elles ont droit à des prestations proportionnellement plus élevées conformément au règlement de la caisse de pension. Le rachat maximal possible est également défini d'après le règlement de la caisse de pension et se mesure en fonction des prestations réglementaires maximales possibles. Les prestations réglementaires maximales possibles résultent de l'extrapolation fictive du capital de vieillesse qu'un assuré pourrait posséder aujourd'hui s'il avait toujours perçu son salaire actuel depuis l'âge de 25 ans. Ce capital de vieillesse théorique est comparé au capital de vieillesse actuellement disponible (y compris les avoirs sur les comptes de libre passage). L'assuré peut réduire une éventuelle différence par des rachats. Etant donné que les rachats peuvent être déduits

des revenus imposables, selon la situation individuelle, il peut être judicieux de ne pas procéder à l'intégralité du rachat possible en une seule fois, mais de l'étaler sur plusieurs années.

## Seuil d'entrée

Afin qu'une personne soit assurée obligatoirement, conformément à la LPP, elle doit percevoir un salaire annuel minimum de 21'510 francs auprès d'un employeur. On appelle ce salaire minimum le seuil d'entrée. Les personnes qui n'atteignent pas ce salaire ne sont pas obligatoirement assurées dans la caisse de pension. Les personnes qui atteignent ce seuil d'entrée auprès de plusieurs employeurs peuvent être assurées volontairement (en général auprès de l'institution supplétive).

## Prévoyance libre 3b

Sont considérées comme prévoyance libre toutes les mesures de prévoyance individuelle, mais les capitaux de prévoyance du pilier 3a n'en font pas partie. On peut citer les assurances-vie, les placements de capitaux, l'achat d'une propriété du logement, etc.

## Compte de libre passage

Avec un compte de libre passage, on peut maintenir sa couverture de prévoyance dans le cadre de la prévoyance professionnelle (LPP). Dans des situations de vie particulières (par ex. interruption ou arrêt de l'activité lucrative), le capital constitué dans la prévoyance professionnelle doit être viré sur un compte de libre passage.

## Retraite anticipée

En Suisse, les femmes atteignent l'âge de la retraite à 64 ans, les hommes à 65 ans. En prenant sa retraite anticipée, on se retire de la vie professionnelle avant d'atteindre l'âge ordinaire de la retraite. En général, une retraite anticipée s'avère souvent plus chère que ce que l'on pensait au premier abord. Il faut prendre en compte des réductions importantes tant pour la prévoyance professionnelle que pour l'AVS. En outre, il s'agit de combler le manque à gagner jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite.

## Retrait du capital

Les caisses de pension proposent à leurs assurés de retirer les avoirs de vieillesse sous forme de capital. Le montant maximal du retrait varie en fonction des caisses de pension. La loi prévoit toutefois un taux de versement minimal d'au moins 25% de la partie obligatoire. Le règlement de la caisse de pension indique combien d'avoirs il est possible de retirer. Les motifs de retrait de capital à partir de la prévoyance professionnelle sont entre autres la flexibilité en matière de planification des revenus, des impôts sur le revenu plus faibles après la retraite qu'avec une rente et de meilleures possibilités de protéger son conjoint et ses enfants.

## Montant de coordination

Il est déduit du salaire déterminant afin de déterminer le salaire coordonné ou le salaire assuré auprès de la caisse de

pension. La déduction s'élève actuellement à 7/8 de la rente AVS maximale, correspondant à 25'095 francs.

## Rente maximale

Montant légal maximal des rentes AVS / AI. La rente maximale s'élève au double de la rente minimale. La rente maximale d'une personne seule est de 2'390 francs par mois, celle d'un couple de 3'585 francs. Les deux rentes individuelles d'un couple ne doivent pas dépasser 150% de la rente maximale d'une personne seule. Les retraités ayant des enfants mineurs ou des enfants âgés de moins de 25 ans qui sont encore en formation reçoivent en plus une rente pour enfant comprise entre 478 et 956 francs par mois et par enfant. Normalement, l'AVS ajuste tous les deux ans le montant des rentes en fonction de l'évolution des salaires et du renchérissement (indice mixte).

## Taux minimum

Le taux d'intérêt auquel les avoirs de vieillesse LPP de la caisse de pension doivent être rémunérés au minimum. Le taux minimum est fixé par le Conseil fédéral. Celui-ci prend en compte l'évolution du rendement de différents placements de valeur, ainsi que des obligations fédérales, des obligations, actions et biens immobiliers. Pour 2022, le taux minimum s'élève à 1%. La rémunération des avoirs de vieillesse en dehors du régime obligatoire, qui doivent être comptabilisés avec la prévoyance professionnelle subobligatoire, n'est pas déterminée par le Conseil fédéral, mais par l'organe suprême de la caisse de pension.

## Régime obligatoire

La loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) définit les employés qui doivent être affiliés à une caisse de pension et les prestations que les caisses de pension doivent fournir au minimum. Les salaires entre le seuil d'entrée et le montant plafond sont obligatoirement assurés, soit entre 21'510 et 86'040 francs. Il existe des institutions qui versent des prestations au-delà du régime obligatoire LPP. Dans ce cas, on parle de prévoyance subobligatoire ou de pilier 2b. Les plans de prévoyance avec des prestations obligatoires et subobligatoires sont appelés enveloppants.

## Caisse de pension prévoyance professionnelle (LPP)

En complément de l'AVS / AI, la prévoyance professionnelle (2<sup>e</sup> pilier) a la mission de permettre aux personnes assurées de maintenir leur niveau de vie antérieur de manière appropriée. Elle vise à atteindre, avec le 1<sup>er</sup> pilier, un revenu de rente équivalant à environ 60% du dernier salaire. Tout employé doit soit avoir sa propre caisse de pension, soit s'affilier à une caisse de pension, une institution collective ou commune existante. Les employés de plus de 18 ans percevant des revenus annuels minimums de 21'510 francs sont assurés.

## Plafonnement

La somme des deux rentes AVS individuelles d'un couple doit correspondre à maximum 150% de la rente maximum. Si ce



plafond est dépassé, les rentes individuelles sont réduites en proportion.

#### Report de rente

Les personnes qui ont droit à une rente de vieillesse de l'AVS peuvent reporter la perception de la rente d'au moins un an et de cinq ans maximum. En cas de report de rente, la personne ayant droit à une rente renonce à percevoir la rente pendant la durée du report. Le report du paiement de la rente entraîne une augmentation de la rente de vieillesse. La majoration est comprise entre 5,2% et 31,5% selon la durée. La majoration est versée même si la rente et la majoration dépassent le montant de la rente maximale.

#### Rente anticipée

Dans le cadre de l'âge de la retraite flexible dans l'AVS, les femmes et les hommes peuvent avancer la perception de la rente de vieillesse d'une ou deux années complètes. Un prélèvement anticipé de quelques mois n'est pas possible. Si l'on perçoit sa rente de vieillesse de manière anticipée, la rente est réduite pour toute la durée de la perception de la rente. La réduction est fixée à 6,8% par an.

#### Pilier 3a

Le pilier 3a ou prévoyance liée constitue une partie de la prévoyance privée du système des trois piliers suisse. La prévoyance privée doit contribuer à pouvoir maintenir le niveau de vie habituel à la retraite. Pour cela, il faut en général 80% du dernier salaire, l'AVS et la prévoyance professionnelle ne couvrant toutefois que 60 à 70% de ce dernier. L'épargne-prévoyance avec le pilier 3a constitue donc une part incontournable de la prévoyance vieillesse. Les versements dans le pilier 3a peuvent être déduits du revenu imposable. En 2022, le montant maximal pour les personnes assurées avec caisse de pension s'élève à 6'883 francs. La Confédération contribue à hauteur de 20,2%.

#### Retraite partielle

La retraite partielle permet de se retirer progressivement de la vie professionnelle. Si un employé réduit par exemple son temps de travail de 20%, il a la possibilité de retirer 20% de son avoir de la caisse de pension pour combler la perte de salaire. Ce retrait entraîne automatiquement une baisse de la rente. Une fois l'âge de la retraite atteint, un autre retrait de capital supplémentaire ou partiel est possible.

#### Système par répartition

L'AVS est financée selon le système par répartition. Les engagements courants sont financés par les recettes courantes, les recettes sont réparties. Les prestations de l'AVS sont principalement financées par les cotisations des assurés et des employeurs.

#### Taux de conversion

Le taux de conversion des caisses de pension est un pourcentage qui sert à calculer la rente de vieillesse sur la base de l'avoir de vieillesse disponible. Le taux de conversion du régime obligatoire est fixé par le Conseil fédéral, en s'ap-

puyant sur l'espérance de vie moyenne. L'avoir de vieillesse multiplié par le taux de conversion donne la rente de vieillesse annuelle. La baisse des taux de conversion entraîne donc la baisse des rentes. De même, le taux de conversion est utilisé pour le calcul des rentes d'invalidité d'après la LPP. Le taux de conversion pour la part surobligatoire de l'avoir de vieillesse peut être fixé individuellement par chaque caisse de pension.

#### Attestation de prévoyance

L'attestation personnelle de la caisse de pension sert à informer les personnes assurées. Ces dernières doivent être informées chaque année par la caisse de pension concernant leurs droits aux prestations, le salaire coordonné, le taux de cotisation et l'avoir de vieillesse, ainsi que sur l'organisation et le financement.

#### Fonds de prévoyance

En guise d'alternative aux dépôts d'épargne, il est possible d'investir l'intégralité ou une partie de son capital provenant d'un compte de libre passage (2<sup>e</sup> pilier) ou d'un compte du pilier 3a dans des fonds de prévoyance. Les fonds de prévoyance comportent des quotes-parts d'actions variables et offrent des opportunités de rendements plus élevées.

